

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE CORBO, président
 M. CLAUDE FABIEN, commissaire
 Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROPOSITION DE CHARTE MONTRÉLAISE
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 7 avril, 19 h
Complexe sportif Claude-Robillard
1000, rue Émile-Journault
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 AVRIL 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
SECRÉTARIAT DES JOURNÉES DE LA CULTURE :	
LOUISE SICURO	2
CULTURE MONTRÉAL :	
SIMON BRAULT, ARIANE ÉMOND	8
CONCERTATION ACTION DES CITOYENNES ET CITOYENS D'ORIGINE HAITIENNE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES :	
JOCELYNE SIMON, ANTOINE RIGUERRE	17
COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL :	
HÉLÈNE MEAGHER, CARL BERNIER-GENEST.....	24
ASSOCIATION POUR UNE TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES POUR L'AIDE AUX CITOYENS :	
CATHERINE CARON, CLAUDE VAILLANCOURT	34
PROFESSEUR DE SCIENCES POLITIQUES, CENTRE D'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES, UNIVERSITÉ LAVAL :	
HENRY MILNER, JEAN-FÉLIX CHÉNIER, PAUL-ANDRÉ MARTINEAU	43
JEAN BOISSEAU, DENIS MARCIL	52
LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS :	
SAM BOSKEY, NICOLE FILION, DENIS BARETTE.....	66

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de *Charte montréalaise des droits et des responsabilités*.

10 Je m'appelle Claude Corbo. Je suis commissaire à temps partiel de l'Office. À ma droite, le docteur Myrna Lashley, qui est professeure de psychologie au Collège John Abbott. À sa droite, maître Claude Fabien, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui sont aussi commissaires à temps partiel et qui conduisent cette consultation avec moi.

15 La rencontre de ce soir se déroule donc sous les auspices de l'Office de consultation publique de Montréal. Cet office régi par la charte de la Ville a le mandat de tenir des consultations publiques. Ces consultations sont destinées aux citoyens, aux citoyennes et aux groupes qui ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie et de faire valoir leurs opinions dans le but d'influencer des décisions relatives à ces projets.

20 Alors, mes collègues commissaires et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des commissaires, dont vous pourrez prendre connaissance à la table d'accueil ou, au besoin, sur le site Internet de l'Office.

25 Alors, nous poursuivons, avec l'assemblée de ce soir, la deuxième partie de la consultation, qui a pour but de permettre aux citoyens et aux citoyennes et aux groupes de prendre position sur le projet de charte qui a fait l'objet de cinq assemblées d'information. Alors, le temps est venu pour les citoyens et les citoyennes de dire ce qu'ils pensent du projet de charte et de formuler toute suggestion jugée pertinente.

30 Before proceeding any further, let me assure those of you who are more at ease in the English language that you will have the opportunity to express your point of view in English.

Je précise maintenant les procédures qui seront suivies ce soir.

35 Nous entendrons d'abord, pendant un maximum de dix minutes, les personnes et les groupes qui se sont déjà inscrits pour la séance de ce soir. Toute personne présente qui n'est pas inscrite, mais qui voudrait intervenir, peut le faire en s'inscrivant à la table d'accueil près de l'entrée de cette salle. Les personnes seront invitées à témoigner dans l'ordre de leur inscription. Après chaque présentation, mes collègues commissaires et moi-même, nous pourrions poser des questions pour nous assurer d'avoir bien compris les opinions exprimées. Et au terme de la
40 présentation des différents intervenants, nous lèverons l'assemblée.

Par la suite, au terme de ces séances de consultation, la commission fera rapport de ce qu'elle a entendu et de son analyse du projet à la lumière d'informations reçues et des opinions

45 que nous avons entendues. Le président de l'Office de consultation publique transmettra le rapport au comité exécutif de la Ville. Et une quinzaine après cette transmission, le rapport sera rendu public. Si vous êtes intéressés à recevoir une copie du rapport, il suffit de laisser votre nom et votre adresse au responsable à la table d'accueil.

50 Alors, donc, ce soir, nous serons aidés de plusieurs personnes dans notre travail.

Alors, il faut que je parle plus fort ou que je m'approche. Oui, je suis bien conscient que nous sommes dans un environnement sportif. Nous n'entendrons peut-être pas les applaudissements que d'autres entendront ce soir; donc, on va faire avec les circonstances.

55 Alors, nous sommes assistés, mes collègues commissaires et moi-même, dans notre travail de diverses personnes que j'aimerais vous présenter. À la table à ma droite, donc à votre gauche, il y a madame Marie-Claire Dumas qui se joindra à nous dans un instant, et madame Renée Lescop qui agissent à titre d'analystes. À la table d'accueil, le secrétaire de l'Office lui-même, maître Alain Cardinal, et monsieur Jean-François Lévêque. Et la sonorisation est la responsabilité de monsieur Serge Boissé.

60 Je vous signale que les interventions sont enregistrées de manière à ce que nous ayons un dossier complet des échanges.

65 Alors, j'invite les premiers intervenants, madame Louise Sicuro, directrice Secrétariat des journées de la culture. Madame Sicuro, je vous invite à prendre place, accompagnée si vous le désirez, à la table. Et comme vous avez dix minutes pour votre présentation, je vous ferai signe après cinq minutes et quand il vous en restera deux. Nous vous écoutons.

70

Mme LOUISE SICURO :

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

75

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Est-ce que, monsieur Fabien ou docteur Lashley, vous avez des questions?

80

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui. Le concept de médiation culturelle, qu'est-ce que c'est exactement? Pouvez-vous me l'expliquer?

85 **Mme LOUISE SICURO :**

Oui. C'est vrai que pour, en droit, ce n'est pas tout à fait la même définition.

90 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ça a un autre sens, oui.

Mme LOUISE SICURO :

95 Un autre sens, absolument. Et la ministre de la Culture m'a déjà fait la même remarque, la même demande. Elle était avocate.

100 Le terme *médiation culturelle+ est très peu employé maintenant, mais de plus en plus. C'est un terme qui a été beaucoup développé en Europe et qu'on reprend aux journées de la culture depuis maintenant cinq, six ans.

105 C'est comment on peut faire le lien entre l'artiste, le travailleur de la culture, l'oeuvre et le citoyen qui est peu informé, éduqué, qui a envie de connaître mais qui n'a pas tous les outils financiers ou éducatifs pour arriver à s'approprier davantage le travail artistique et culturel dans une société.

110 Et au Québec, on a très peu développé ce métier de médiateur culturel, d'animateur socioculturel. Il y en a déjà eu beaucoup, c'est un métier moins valorisé. Nous, on pense qu'il faut vraiment faire un travail de fond entre ces groupes qui sont souvent, et les citoyens d'un côté, exclus, marginalisés de la vie culturelle pour toutes les raisons qu'on pourrait nommer, qu'on pourrait voir. Et le travail artistique est souvent gardé en vase clos, dans des secteurs fermés, je dirais, à l'ensemble des citoyens qui vivent l'exclusion culturelle.

115 Alors, c'est vraiment un travail de rapprochement, de pont, établir des ponts et travail de terrain, d'action culturelle véritable.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

120 Au fond, c'est une forme de service professionnel d'un nouveau genre donné par des professionnels ou des experts, qui existe ou qui n'existe pas encore.

Mme LOUISE SICURO :

125 Qui existe quand même, mais qui est peu valorisé et qui, je dirais, c'est toujours la dernière chose qu'on pourrait mettre en place de favoriser l'éducation, la sensibilisation. On peut avoir accès à la bibliothèque, à des maisons de la culture, mais s'il n'y a pas eu de travail d'aller chercher les gens et de les amener et leur apprendre... parce que c'est vraiment un travail de

130 sensibilisation et d'éducation. On ne parle pas à des gens qui aiment déjà la culture ou qui consomment la vie culturelle, mais plutôt on pense à ceux...

Le travail de médiateur, c'est un travail plus de travail, je dirais, *underground*, qui arrive à aller percer les milieux qui se sentent exclus de cette vie culturelle et qui ont des peurs par rapport à la vie artistique et culturelle. Et comme on le sait...

135 Bon, vous connaissez l'importance de la culture dans le développement des individus. Et nous, on pense qu'on devrait valoriser ce travail de médiation culturelle. Et c'est le travail, notamment, du Secrétariat des journées de promouvoir cet aspect-là de la vie culturelle qui, je dirais, est manquante au Québec.

140 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Merci beaucoup, madame. J'aimerais poser une question aussi. Vous avez mentionné qu'on devrait reconnaître la spécificité de la Ville de Montréal. Qu'est-ce que vous entendez par *la spécificité+? Je n'ai pas bien compris.

145 **Mme LOUISE SICURO :**

150 C'est qu'on trouvait qu'en lisant le texte, qui est une proposition intéressante, que c'est un texte qui pouvait être lu dans n'importe quelle ville du monde et qu'on ne reconnaîtrait pas la saveur, la couleur de Montréal. Et on se disait: comment – peut-être est-ce notre penchant culturel ou artistique – mais comment arriver à colorer cette charte, en termes de texte et en termes de promotion aussi, pour que le citoyen se sente vraiment interpellé par une charte qui est vraiment la plus proche de lui et la plus près du citoyen, donc d'arriver à l'organiser, à la présenter pour que les gens s'y retrouvent comme Montréalais, Montréalaises, autrement que dans le titre où c'est une *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Alors, c'est une façon de...

160 Par exemple, le fait français, on ne parle pas que Montréal est une ville française. Nulle part on indique qu'il y a une dualité linguistique. C'est un fait et on n'en parle jamais. On devrait en parler. On devrait dire notamment sur la question de la langue. Donc, d'arriver à donner une spécificité, de donner les attributs, les caractéristiques de Montréal déjà au départ, pour qu'on sente vraiment que c'est une charte montréalaise.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

165 Vous avez dit aussi: *(...) la dualité linguistique française et anglaise, fondée en 1642 (...)+, par exemple.

Pensez-vous, d'après vous, est-ce que nous devrions aussi mentionner les Autochtones dans cette place ici? Parce qu'on parle de la dualité...

170 **Mme LOUISE SICURO :**

Linguistique.

175 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

C'est ça. Est-ce qu'on devrait parler de...

180 **Mme LOUISE SICURO :**

Aussi, autrement, en plus de la dualité linguistique qui est un fait, comme je le disais, souvent qu'on oublie, certainement. Je trouve qu'au niveau des Autochtones et de tous les citoyens venus d'ailleurs, qui font la Ville de Montréal, on pourrait certainement en parler. C'est une spécificité. Enfin, on a donné quelques exemples. Les Autochtones, certainement, c'est
185 une bonne idée.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

D'accord. Avec la vie culturelle aussi?

190

Mme LOUISE SICURO :

Absolument, oui.

195 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Merci, madame.

LE PRÉSIDENT :

200

J'ai parfois l'impression que certaines de vos revendications ou de vos propositions sur, par exemple, le droit à la création sont un peu pointues et trouveraient peut-être davantage place dans une politique de la culture de Montréal.

205 **Mme LOUISE SICURO :**

C'est vrai, vous avez raison, et on espère bien que la politique culturelle puisse inclure ces droits. Mais comme on parle de droits culturels, on pense qu'il faudrait aussi peut-être les identifier, quels sont les droits culturels, tel que l'a fait, par exemple, la Ville de Barcelone, qui a
210 vraiment clairement identifié le droit à la création, le droit à la participation culturelle.

Ça pourrait être nommé ou, comme je le disais, je suggérerais de le mettre dans les engagements qui pourraient être plus étayés, je crois, que d'avoir quatre engagements qui sont très, très larges. Sans aller trop pointu, parce que je comprends qu'une charte ne peut pas aller
215 au particulier, mais d'étendre quand même un peu au niveau des droits culturels, puisque dans la

charte on voit des choses très, très particulières et des choses très générales aussi dans d'autres secteurs.

LE PRÉSIDENT :

220

Une dernière question sur un thème que n'aborde pas, ne semble pas aborder votre mémoire. La charte, nous a-t-on expliqué, vaut pour la Ville de Montréal, ville centre. Croyez-vous que la charte doive s'appliquer également aux arrondissements?

225

Mme LOUISE SICURO :

Pour moi, c'est vrai qu'on n'en a pas parlé, mais on en a discuté. Moi, je fais partie aussi de Culture Montréal et on va en parler. Mais je pense qu'on devrait... la charte doit être une charte qui s'applique à l'ensemble des citoyens, à l'ensemble de la structure de Montréal. Et je pense qu'il faut que les arrondissements puissent s'inscrire dans le cadre de cette charte-là.

230

Et une chose qui m'apparaît extrêmement importante, c'est que la charte puisse avoir les moyens, enfin, tous les instruments autour pour promouvoir cette charte-là et vraiment faire un travail de sensibilisation auprès de tous les citoyens de tous les arrondissements de Montréal pour qu'elle soit vraiment prise en compte et qu'on s'approprie cette charte.

235

LE PRÉSIDENT :

Oui, rapidement.

240

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui. Vous référez à la Ville de Barcelone. Quel est le document? Est-ce qu'il s'agit d'un règlement municipal de Barcelone? Est-ce qu'il s'agit d'une charte semblable?

245

Mme LOUISE SICURO :

C'est une charte que j'ai ici. Excusez, elle est un peu froissée, mais...

250

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Qui s'intitule? Le titre?

Mme LOUISE SICURO :

255

Charter of Cultural Rights and Commitments in the City. Et c'est le groupe Interarts, qui est un groupe de la Ville, qui l'a écrit, Barcelone 2002. Si vous voulez, je vais vous en donner une copie ou on peut le trouver, je crois, sur Internet. C'est une charte qui est extrêmement pointue au niveau des droits et particulièrement au niveau des droits culturels.

260

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Alors, ce n'est pas une charte générale. C'est une charte consacrée aux droits culturels ou à la culture.

265

Mme LOUISE SICURO :

Non, c'est général, *Rights and Commitments in the City*, mais ça inclut tous les droits, mais notamment les droits culturels et...

270

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

C'est une section à l'intérieur de ce document à portée générale.

275

Mme LOUISE SICURO :

Absolument.

280

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Mais je trouve ça intéressant. J'aimerais beaucoup, si vous pouviez...

Mme LOUISE SICURO :

285

C'est un bon document.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

... si vous pouviez nous le fournir, l'envoyer au secrétariat.

290

Mme LOUISE SICURO :

Certainement.

295

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Très bien.

300

LE PRÉSIDENT :

Bien. Alors, mesdames, je vous remercie de cette présentation.

Mme LOUISE SICURO :

305 Merci de nous avoir reçues.

LE PRÉSIDENT :

310 Nous allons un peu continuer dans le même ordre de préoccupation, j'invite monsieur Simon Brault et madame Ariane Émond de Culture Montréal de nous faire part de leurs observations.

M. SIMON BRAULT :

315 Bonsoir! Tout d'abord, en montant ici, j'ai trouvé ça brillant que vous ayez fermé l'ascenseur. Ça illustre bien que la démocratie ne s'accommode pas toujours de renvois d'ascenseur trop fréquents. Je trouve que c'est très bien dans le contexte.

320 Écoutez, d'abord, merci de nous recevoir. Nous avons déposé un mémoire qui est assez long, assez fouillé et que je ne vais pas lire évidemment. Je veux simplement expliquer le type de raisonnement qu'on a suivi lorsqu'on a reçu le projet de charte.

325 Ce qu'on a constaté immédiatement, dès le départ, c'est qu'il y avait déjà dans le projet qui est présenté une reconnaissance assez claire d'un certain nombre de droits culturels, que je ne mentionnerai pas mais qui sont importants, puis qui reflètent... le fait qu'il y ait cette reconnaissance-là, ça reflète, à notre avis, la nouvelle dynamique de décloisonnement puis de coopération qui existe maintenant à Montréal au sein de la société civile, dynamique qui a été beaucoup, je pense, accélérée par le Sommet de Montréal en 2002, à l'occasion duquel les gens de Culture – je dirigeais à ce moment-là la délégation culturelle – ont aussi beaucoup travaillé avec
330 les gens du Chantier de démocratie qui a travaillé à cette charte-là.

335 À Culture Montréal, on défend l'idée que la culture c'est une dimension de la vie urbaine extrêmement importante, que la culture c'est une dimension du développement économique, social, collectif et individuel. Et l'organisme Culture Montréal n'est pas une organisation qui travaille à la défense des droits de ses membres, mais qui travaille beaucoup plus à la promotion d'une vision puis d'un positionnement si on veut, pour utiliser ce terme-là, de la culture dans le développement de la ville.

340 Quand on a étudié, après avoir constaté qu'il y avait un certain nombre déjà de droits culturels inclus dans ça, on a commencé à réfléchir à la question de ce que cette charte pourrait amener comme valeur ajoutée dans la réflexion puis dans la définition des droits culturels.

345 Ce qu'il faut comprendre, et je me réfère à la remarque de monsieur Corbo, ce qu'il faut comprendre, c'est que les droits culturels sont, de l'avis de tous les experts, probablement les droits les moins compris, les moins développés, et sur le plan juridique et sur le plan de leur portée, des droits humains, pour le moment. C'est-à-dire que depuis 50 ans, la communauté internationale a énormément fait de chemin, mais on a connu une évolution des droits culturels où

on est parti dès le départ de la déclaration selon laquelle les êtres humains, avant d'appartenir à une communauté culturelle, ont des droits du simple fait d'être des êtres humains.

350

Ces droits-là ont beaucoup évolué, particulièrement dans les 30 dernières années, avec toute la préoccupation autour de la diversité culturelle, où on a commencé à réfléchir beaucoup plus aux droits culturels en termes de droits à l'appartenance culturelle consentie et à la différence consentie. Donc, en fait, sans nécessairement s'éloigner du caractère ou d'une vision universaliste des droits, on a commencé à voir beaucoup plus que c'était important que les droits culturels définissent des particularités et tous ces droits à la différence, et etc., etc.

355

Ce qu'on voit aussi, c'est que quand on regarde présentement les différents pays dans le monde, les différentes constitutions, chartes, etc., on voit de façon générale que les droits culturels sont très peu traités. Et un des mouvements qui est intéressant, auquel Louise Sicuro faisait référence tantôt, c'est que ce qu'on voit présentement, particulièrement en Europe, c'est que c'est au niveau des villes qu'il y a présentement la plus grande réflexion sur les droits culturels et souvent les plus grandes avancées dans des chartes de villes sur les droits culturels.

360

Et nous, on pense que Montréal devrait s'inscrire dans cette mouvance-là. C'est-à-dire que, oui, ça prend des politiques culturelles, même si d'aucuns commencent à dire un peu partout que les politiques culturelles sont beaucoup moins intéressantes qu'elles n'ont été pour les villes. Puis on parle de plus en plus de plan de développement culturel de ville, de stratégie de développement culturel, par opposition à des politiques culturelles qui sont beaucoup plus le fait des états dans les villes.

365

370

Parce que la ville pose de façon continue et avec énormément d'acuité les droits culturels, puisque par définition une ville force des millions parfois d'êtres humains à vivre ensemble, pose les questions de la convivialité, pose les questions de la tolérance, pose les questions de langue, pose les questions d'espaces publics, pose toutes ces questions-là, qui sont, en fait, des questions fondamentalement culturelles, c'est beaucoup dans les villes, présentement, qu'on voit des progrès importants.

375

Tantôt, on a parlé de la Ville de Barcelone, mais on aimerait attirer votre attention sur un projet qui s'appelle *Le projet de Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville*, qui est un projet qui a été élaboré en 2000 et c'est un projet qui, pour le moment, cette *Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville* est adoptée par la Ville de Barcelone, Madrid, Séville, Lyon et Venise. Et ce projet de charte là permet de définir des droits culturels en posant constamment le problème de la proximité, puisque c'est le problème de la ville, et généralement classe les droits culturels sous les rubriques très larges comme: la langue, la mémoire collective, l'identité, l'activité artistique dans la ville.

380

385

Et ça se décline particulièrement à Barcelone maintenant. On voit la ville comme étant un espace culturel. Donc, ce n'est pas quelque chose d'abstrait. On parle d'accès, de protection, de non-discrimination dans la vie culturelle des citoyens de la ville. On parle aussi beaucoup de

390

mémoire, de patrimoine, de spiritualité. On parle d'éducation artistique, de communication, de savoir culturel.

395 Nous, ce qu'on croit, c'est que Montréal a vraiment la possibilité de s'inscrire dans cette
mouvance-là, d'être beaucoup plus... d'avoir une position beaucoup plus précise sur les droits
culturels que ce qui est proposé maintenant. Et en fait, si on considère en général que l'exercice
de charte pour le moment n'est pas un exercice qui génère des droits nouveaux, la plupart des
droits qu'on a repérés dans la charte existent déjà à d'autres niveaux de gouvernement au
Canada, on pense que dans les droits culturels, là il y a vraiment de la place pour innover puis
400 pour avoir des choses plus concrètes.

Donc, dans les propositions qui sont là, je vais passer très rapidement, à l'article 3, je
vais uniquement mentionner ce qu'on suggère d'ajouter, à l'article 3, quand on décline ce qu'est
Montréal, une ville démocratique, solidaire, inclusive, on pense que c'est important d'ajouter le
405 mot *créative* – puis je ne veux pas faire un long discours là-dessus – parce que, de plus en plus,
on réalise que les villes ont une capacité de création extrêmement importante, à cause de la
masse critique d'êtres humains qui s'y trouvent, et que cette création-là peut être valorisée et
devrait être valorisée avec tout ce que ça comporte.

410 À l'article 9, même remarque que celle des Journées de la culture. On pense que c'est
très important que le patrimoine artistique de la ville – dans le cas de Montréal, il s'agit d'un
patrimoine assez imposant – que le patrimoine artistique de la ville soit identifié comme patrimoine
artistique.

415 À l'article 16, on propose que quand on parle des droits culturels, sans nécessairement
tous les définir - dans le mémoire, on a fait une longue nomenclature des droits culturels que je
vous ai épargnée ce soir - mais je pense qu'on pourrait dire *les droits culturels tels que décrits
dans les conventions internationales à ce jour*, parce qu'il y a énormément de conventions qui ont
fait beaucoup plus que ce qu'on a dans la charte.

420 À l'article 17, au niveau des engagements, et c'est particulièrement là qu'on a fait un
travail, on propose au point a) non seulement de parler de sauvegarder, de protéger, mais aussi
de *mettre en valeur* le patrimoine artistique et tout le reste *afin d'assurer leur pérennité*, donc l'idée
de mémoire et de continuité.

425 À l'article b), on revient sur la question du rôle *de protéger et de veiller à l'épanouissement
de la langue française sur son territoire dans le respect de toutes les communautés linguistiques
établies dans la ville*. On pense aussi, même remarque que les Journées de la culture, que cette
question-là de langue française est extrêmement importante. C'est dans l'article 1 de la charte de
430 la Ville, de toute façon. Mais on pense que c'est quelque chose qui distingue Montréal et que,
pour reprendre une citation de la charte de Mexico, le devoir de protéger la langue française, c'est
aussi le devoir de protéger une richesse du patrimoine mondial.

435 On pense aussi que dans les autres articles, on doit aller dans l'accroissement de la fréquentation.

440 Et je veux juste ajouter un point. Vous avez toutes les choses qui sont là. On pense, à l'article h), qu'il faut rajouter un h), qui dirait que la Ville s'engage à rendre visible la trace fondatrice des peuples autochtones dans la trame urbaine, notamment dans la toponymie et les oeuvres d'art public.

Alors, voilà.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Brault.

Docteur Lashley.

450 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Pouvez-vous m'aider, monsieur, je n'ai pas bien compris qu'est-ce que vous attendez par le tourisme culturel dans votre mémoire, qui a été mentionné dans votre mémoire.

455 **M. SIMON BRAULT :**

Oui. Le tourisme culturel, en fait, c'est toute activité, diriger les gens qui sont à l'extérieur, mais toute activité qui est fondée sur une offre culturelle, sur une proposition culturelle.

460 Donc, le tourisme culturel peut être organisé autour d'éléments du patrimoine, peut être évidemment organisé... par exemple, à l'occasion des festivals à Montréal, on peut parler des grandes expositions. Donc, c'est un tourisme dont, si on veut, la pièce fondatrice, maîtresse, centrale, c'est la culture.

465 Et c'est un phénomène qui touche énormément Montréal. C'est-à-dire que quand on analyse les raisons de visite à Montréal, une fois qu'on a enlevé les raisons d'affaires et les études, la culture est un facteur extrêmement important. Et on pense que c'est quelque chose qui devrait être réfléchi.

470 Et je souligne que dans le cas de beaucoup de villes dans le monde, il y a des commissions d'experts maintenant qui se penchent parce qu'il y a des surutilisations de certains lieux touristiques, et ça pose des problèmes comme l'occupation de l'espace public.

475 On a l'exemple du centre-ville de Montréal qui est encore extrêmement désertifié par des terrains de stationnement. Mais on peut se poser le problème. D'ici dix ans, on pourrait se trouver en manque d'espace public et on pourrait nuire non seulement aux activités de tourisme culturel, mais aussi à des activités citoyennes autres.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

480

Et pensez-vous que dans le réseau de l'ombudsman, est-ce que l'ombudsman doit faire respecter le droit des auteurs et jusqu'à quel point?

M. SIMON BRAULT :

485

Nous, ce qu'on pense, c'est que... bien, évidemment, on ne pense pas que le rôle de la charte, c'est de remplacer tous les autres droits par ailleurs. Mais ce qu'on croit, c'est que le rôle de la charte, c'est que ça doit... on doit...

490

Oui, les droits des auteurs doivent être là. Le droit à la propriété intellectuelle, enfin, les droits artistiques, les droits culturels conventionnels, les droits bénéfiques, si on veut, doivent être protégés. Oui, ils doivent l'être. Et c'est très important que la Ville respecte ces droits-là elle-même et qu'elle soit un modèle de respect de ces droits-là, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas.

495

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

O.K.

500

LE PRÉSIDENT :

Maître Fabien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

505

Oui. La notion de culture n'est pas facile à définir et à développer. Il y a le sens commun ou les perceptions superficielles. Quand on parle de vie culturelle, par exemple, on va parler des arts de la création comme, bon, la musique, le théâtre, le ballet, etc.

510

Est-ce que ça inclut, dans votre esprit, les manifestations dures ou durables de la culture comme l'architecture, l'esthétique du bâtiment, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace physique dans lequel vit la société montréalaise?

M. SIMON BRAULT :

515

Absolument. En fait, dans le mémoire de Culture Montréal, il y a une section du mémoire qui parle des définitions qui sont retenues maintenant à l'échelle internationale de culture. Évidemment, la plus classique est celle de Mexico, en 82, qui dit:

520

**La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe,*

outré les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances. +

525 Nous, on plaide à Culture Montréal, et on donne d'autres exemples, on plaide pour une définition très large de culture et on plaide aussi pour que cette définition-là ne gomme pas ou ne nie pas, par exemple, la contribution des arts et du patrimoine et etc., mais, au contraire, les valorise. Et je pense que c'est très important que dans la charte, on soit toujours conscient de ce qu'on pourrait appeler le continuum culturel et qu'on n'en prenne pas qu'un seul morceau.

530 Et la nomenclature des droits culturels qui est faite dans notre mémoire et les propositions qui sont faites sont vraiment pour s'assurer qu'on n'oublie pas de morceaux et qu'on voit qu'à travers tout ça, il y a un exercice de mémoire, puisque le patrimoine est souvent ce qui a été créé avant.

535 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

J'ai vu qu'il y a une politique de la culture qui est en gestation présentement à Montréal. Est-ce que ça ne serait pas prématuré de trop investir dans la charte? Et est-ce qu'il n'y a pas un rôle plus spécifique que devrait jouer l'élaboration de la politique ou un autre instrument qui pourrait en résulter? Comment vous départagez la part de l'un et de l'autre?

540 **M. SIMON BRAULT :**

545 Les politiques culturelles, et ce sera probablement le cas de Montréal, sont généralement vues dans les villes comme des politiques de développement culturel. C'est-à-dire que même si, dans les politiques culturelles, on explique qu'il y a une place pour les citoyens, etc., ce sont généralement des politiques qui sont vraiment liées au développement culturel.

550 Ce qu'on pense que la charte doit faire, c'est que la charte doit établir les droits culturels. Politiques ou pas politiques, il y a un certain nombre de droits culturels qui existent. Par exemple, ce n'est pas du tout évident qu'une politique culturelle de ville va protéger, par exemple, la notion du droit à l'espace public dans la ville. Ça ne sera pas là. Pourtant, c'est absolument essentiel.

555 Donc, nous, on pense que c'est important qu'en parallèle, la charte fasse des avancées sur ces questions-là et qu'on en fasse aussi au niveau des politiques. Et d'ailleurs, c'est très intéressant de voir que le mouvement en Europe des villes et de définition des droits de l'homme dans la ville, y compris les droits culturels, est un mouvement qui prend racine dans des villes qui ont des politiques culturelles et des patrimoines culturels extrêmement impressionnants et
560 extrêmement avant-gardistes. Ils n'ont jamais vu des contradictions entre ces deux-là.

Je pense que la charte relève plus du contrat, si on veut, de citoyenneté. Tandis que la politique culturelle relève plus de stratégie, de vision, de dynamique de développement culturel. Ce n'est pas contradictoire, mais plutôt complémentaire pour nous.

565

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

570 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Vous insistez sur la visibilité du visage français de Montréal.

M. SIMON BRAULT :

575

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

580

Est-ce que vous n'avez pas l'impression que la langue anglaise, la langue portugaise, la langue italienne, les nombreuses langues qui sont activement pratiquées à Montréal donnent la couleur de Montréal ou font partie de la couleur de Montréal? Et, si oui, comment devrait-on refléter ce fait-là?

585

M. SIMON BRAULT :

Bien, oui, définitivement, certainement ça contribue à la culture de Montréal, puis ça fait partie de la richesse de Montréal.

590

Par contre, ce qu'on constate quand même, c'est que Montréal comme mégapole, puisque c'est une mégapole internationale, ce n'est pas parmi les plus grandes mais c'est une métropole de taille moyenne, est certainement en Amérique du Nord, ce qui est distinctif de Montréal quand on regarde ça d'un point de vue culturel d'ensemble, c'est quand même le fait que c'est la seule ville en Amérique de cette taille-là où le français est parlé par une majorité de gens.

595

Nous, on pense que collectivement, les Montréalais, pas uniquement les francophones, mais tous les citoyens montréalais ont une responsabilité à préserver cette richesse-là dans le cadre de la diversité culturelle au niveau mondial. On pense que ça ne s'oppose pas du tout au fait que les cent et quelques langues qui sont parlées à Montréal continuent d'être parlées et continuent d'exister. On pense que Montréal est un exemple de convivialité absolument extraordinaire, mais que ce fait que Montréal soit une ville où le français est parlé par un si grand nombre de citoyens, c'est en soi une richesse unique, c'est un caractère unique de cette ville-là et c'est quelque chose qui doit absolument être avancé.

600

605

Et encore là, sur ce plan-là, c'est intéressant de réfléchir, parce qu'il y a peu de villes comme Montréal qui vivent cette situation-là. Il y en a très, très peu. C'est le fruit de notre propre histoire, mais c'est aussi une contribution à cette diversité culturelle au niveau mondial, et on pense qu'on a la responsabilité de le défendre et de le promouvoir.

610 Et pour nous, ça nous a semblé extrêmement étrange, je dois dire, de ne pas voir du tout
cette réalité-là dans ce projet de charte. On a été extrêmement étonnés de ça et on pense
vraiment qu'on fait fausse route en taisant cette question-là. On ne pense pas qu'en taisant cette
question-là, on développe la convivialité de Montréal. On pense qu'en taisant cette question-là et
615 en n'en prenant pas soin, on risque de mettre en péril une des caractéristiques culturelles les plus
fondamentales de cette ville-là.

Donc, on plaide vraiment pour que, en même temps qu'on parle de tolérance, de
convivialité et de droit à l'expression pour tous, de création dans sa langue et tout ça, qu'on soit
620 attentifs à ça. C'est une chose extrêmement importante.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Une petite question ou un commentaire.

625 Vous avez émis une idée fondamentale dans votre mémoire, si j'ai bien compris, à savoir
que la Ville était un lieu particulièrement propice à la reconnaissance, à l'affirmation des droits
culturels. Mais dans l'économie générale du système dans lequel nous vivons, ce n'est
certainement pas les villes qui ont les plus grands moyens de soutenir la vie culturelle.

M. SIMON BRAULT :

Absolument, et parce que le système de financement de la vie culturelle est celui qu'on
630 connaît.

635 Par contre, on pense que là où se joue, puis là où se vit la culture, puis là où se fait ou ne
se fait pas la médiation, c'est vraiment dans les villes. Et dans ce sens-là, ça nous est apparu
d'autant plus urgent qu'on profite de cet exercice-là pour que la Ville commence à définir les droits,
les privilèges, les obligations culturelles, pour que justement toute l'intervention, qui vient
généralement sur le plan du financement des gouvernements supérieurs, puisse atterrir dans la
640 ville d'une façon de plus en plus juste, de plus en plus... qui bénéficie au plus grand nombre de
citoyens, etc.

Les États sont souvent mal placés pour gérer la façon dont se vit la culture. Les États sont
très bien placés pour influencer, par exemple, le développement disciplinaire, le développement
645 des industries, etc., mais ils sont très, très mal placés, mal outillés pour vivre ça, alors que les
villes sont extrêmement bien placées pour le faire. Et c'est intéressant de noter que la plupart des,
à l'origine des États, la plupart des grandes tendances culturelles dans le monde, la plupart des
grandes inventions culturelles, la plupart des courants culturels originent non pas des États mais
des villes. C'est vrai en théâtre, c'est vrai en art visuel, c'est vrai partout.

650 Donc, nous, ce qu'on pense, c'est qu'à défaut d'avoir des moyens, la Ville peut avoir des
intentions fortes et peut faire en sorte de jouer un rôle pour que le développement culturel, et

comme le développement de la démocratie d'ailleurs, puisse se dérouler d'une façon plus harmonieuse sur son territoire. Et c'est ce qu'on plaide.

655

Quand on parlera de politique culturelle, là on va discuter plus de moyens et de financement. Mais au niveau de la charte, on parle beaucoup plus, finalement, de mettre la table pour qu'il y ait une vie culturelle satisfaisante pour l'ensemble des citoyens.

660

LE PRÉSIDENT :

Bien. Alors, madame et monsieur, très, très rapide.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

665

Vous avez noté le fait que le projet de charte sera un simple règlement municipal.

M. SIMON BRAULT :

670

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

675

Et plusieurs nous ont suggéré l'enchâssement dans la Charte de la Ville de Montréal. Est-ce que vous avez des vues sur cette question-là à exprimer?

M. SIMON BRAULT :

680

Disons qu'on souffre d'ambivalence sur cette question-là. C'est-à-dire que, d'une part, on plaide pour que les citoyens de Montréal aient de plus en plus de contrôle sur leur propre destinée. Donc, en quelque part, que la Ville soit capable par elle-même, sans aller à Québec pour modifier ou changer ses règlements, pour nous, c'est un avantage. De l'autre côté, on pense que c'est extrêmement important que cette charte-là puisse bénéficier à tous les citoyens montréalais, peu importe l'arrondissement où ils demeurent.

685

Donc, en fait, on reste ouverts au débat. Pour nous, c'est moins une question de principe qu'une question d'efficacité au niveau juridique, c'est-à-dire s'assurer que finalement les acquis qui soient là soient les mieux protégés. Mais je vous dirais que de façon générale, à Culture Montréal, on est assez opposés à l'espèce de situation qu'on connaît maintenant où les...

690

(texte manquant, changement de côté A à B de la cassette 1)

LE PRÉSIDENT :

695

Merci, madame. Merci, monsieur.

M. SIMON BRAULT :

Merci.

700

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Jocelyne Simon, coordonnatrice de Concertation action des citoyennes et citoyens d'origine haïtienne de Rivière-des-Prairies.

705

Madame Simon, s'il vous plaît. Je vous rappelle, dix minutes. Je vous fais signe après cinq minutes. S'il vous plaît, allez-y.

Mme JOCELYNE SIMON :

710

Oui, bonjour.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

715

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

Docteur Lashley.

720

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

Oui. Bonjour, madame.

725

Mme JOCELYNE SIMON :

Oui, bonjour.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

730

J'ai quelques questions. Pensez-vous, madame, que si la Ville met en place les choses que vous avez suggérées sur le plan interculturel, culturel – j'essaie de faire une traduction – pensez-vous qu'il y a un risque que les gens disent que la Ville pratique...

735

Non, ce n'est pas ça. Il faut que je le dise en anglais, le *reverse discrimination*. Comment on dit ça en français?

LE PRÉSIDENT :

740

Discrimination à rebours.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

À rebours, oui, inversée.

745

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

Inversée. Pensez-vous qu'il y ait un risque que les gens disent...

750

Mme JOCELYNE SIMON :

Je pense...

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

755

... et par contre, la communauté que vous voulez aider va souffrir à cause de ces pensées? Pensez-vous?

Mme JOCELYNE SIMON :

760

Si vous mettez des places, ce ne sera pas inclusivement des places pour les minorités culturelles. Mais je parle pour nous qui vivons dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies, on n'a pas vraiment beaucoup de places pour se rencontrer. Ça fait quand même plusieurs années qu'on a nos jeunes qui veulent jouer au basketball, qui veulent faire des sports, mais il n'y a pas d'infrastructures dans le coin.

765

Et puis quand vous parlez de discrimination positive, ce serait la même chose qu'ils font aussi dans les emplois. Si des fois vous ne mettez pas des lois claires, des choses claires pour dire qu'on veut engager tant de minorités visibles... des fois, il faut mettre des noms. Parce que si vous ne faites pas ça, là, c'est sûr qu'on n'aura rien. C'est sûr qu'on n'aura pas grand-chose dans cette grande ville-là. Et puis on est là, on veut participer, mais on n'a pas toujours les moyens de le faire. C'est sûr. Même si on le dit...

770

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

775

Et quand vous parlez:

**(...) des infrastructures capables de répondre à leurs besoins spécifiques ou encore à mettre en place des moyens pour faciliter l'accès aux infrastructures existantes+,*

780

qu'est-ce que c'est les infrastructures? De quoi vous parlez exactement? Parce que j'aimerais savoir c'est quoi les infrastructures au juste pour la communauté ethnoculturelle. C'est quoi?

785 **Mme JOCELYNE SIMON :**

Monsieur, qui joue beaucoup avec les jeunes, qui pratique beaucoup avec les jeunes, veut répondre.

790 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

D'accord, merci, merci.

M. ANTOINE RIGUERRE :

795

Moi, je suis plus sur le terrain que madame Simon. J'ai été un jeune de Rivière-des-Prairies.

800

Quand on parle d'infrastructures, on entend, comme elle vient de dire, des infrastructures pour accueillir le sport. On sait que Rivière-des-Prairies, c'est un des arrondissements où est-ce qu'il y a le plus de jeunes. Et étant jeunes, nous autres, on venait faire des compétitions au Centre Robillard, ici. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas d'infrastructures pour accueillir le sport qu'on veut développer à Rivière-des-Prairies.

805

Au niveau de la musique, il manque des infrastructures. Au niveau des ressources, les gens ne savent pas où se diriger. Nous avons des jeunes qui ont des rêves, qui veulent réaliser leurs rêves, qui voient leur modèle américain, puis ils se demandent par où ces gens-là passent pour arriver où est-ce qu'ils sont arrivés.

810

Puis moi, comme jeune, j'ai été confronté à ça. Il n'y a pas d'infrastructures pour ces jeunes-là au niveau de la musique, au niveau du sport. Et quand je dis: *au niveau du sport+, c'est tant au niveau du basket, soccer, athlétisme. C'est ça qu'on parle d'infrastructures à Rivière-des-Prairies surtout.

815 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Quand il s'agit du racisme, est-ce que vous pensez que la meilleure place pour cela devrait être dans la Charte montréalaise ou est-ce qu'elle devrait rester dans la Charte des droits des personnes du Québec?

820

Mme JOCELYNE SIMON :

825 C'est dans la Charte des droits et libertés québécoise. Mais ce que je trouve important dans cette charte-là, je trouve que c'est juste la changer de place, juste la mettre un peu plus en avant, avant les autres qui viennent. C'est sûr que les autres, c'est important. Mais pour nous, je trouve que c'est le mot le plus important; ce dont on souffre beaucoup, c'est du racisme. Alors, juste la déplacer un peu. C'est tout ce que nous demandons.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

830

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

835

Maître Fabien.

M. ANTOINE RIGUERRE :

840

Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

845

M. ANTOINE RIGUERRE :

850

De la façon qu'elle a ramené l'affaire du racisme sur sa mémoire, il y a aussi le fait que... comment je pourrais dire ça de façon plus claire. Comment je pourrais vous dire ça. Parce que je ne veux pas que les mots sortent...

855

Parce que, vous voyez, quand Jocelyne est venue me chercher, elle m'a parlé d'une charte de Montréal, puis qu'il faudrait que je vienne dans cette réunion pour voir qu'est-ce qui se dit au niveau de la Ville de Montréal. Puis moi, je regarde ce qui se passe au niveau international, puis je me suis dit: nous avons la Charte universelle des droits de l'Homme et les hommes trouvent le moyen de passer outre cette charte. Nous avons la charte au niveau fédéral, on trouve le moyen de passer outre cette charte. Nous avons la charte provinciale, il y a encore des problèmes.

860

Moi, je me suis dit: est-ce que la charte montréalaise va vraiment régler quelque chose? Puis c'est quoi le but de la charte? Parce que chaque fois qu'il y a une charte, c'est parce qu'il y avait un problème quelque part. On a eu les problèmes de guerre qui ont ramené la Charte universelle des droits de l'Homme, parce qu'il y avait un problème. Le problème, il est là, il est criant. On n'a peut-être pas les statistiques exactes pour dire que: *Voici, tant de personnes vivent du racisme.+

865

Il y a le journaliste qui s'est déguisé dernièrement au Journal de Montréal. Moi, je pensais que c'était pour réveiller quelques personnes cet article-là. On n'en a pas parlé.

870

Le racisme, c'est quelque chose de réel. Puis cette charte-là, je me dis: il faut qu'il y ait quelque chose de très précis pour faire voir qu'il y a un problème qui est sur le terrain. Puis comme moi, ma ville, c'est Montréal, j'habite Montréal, je compte élever mes enfants à Montréal, je compte envoyer mes enfants dans les écoles de Montréal, et il y a des problèmes de racisme, que si on peut les éviter, bien, j'espère que cette charte-là pourrait faire la différence, puis peut-être que la Charte des droits universels de l'Homme ne fait pas. Mais on ne peut pas enlever ce qui est déjà aux chartes. C'est juste bonifier. La différence va se faire vraiment sur l'action. C'est vraiment sur l'action.

875

880

Parce que moi, pour venir ici, elle a dû me convaincre. Parce que je me suis dit, c'est quand j'ai lu, je me suis dit: *Oui, il y a du bon. Il y a du très bon là-dedans.+ Puis je me suis dit: *Je veux être au courant de ce qui se passe.+ Parce qu'il y a quand même des personnes qui ont pensé à ça et puis on voit les spécificités, qu'est-ce qu'on veut entendre par *comment Montréal veut se définir+.

885

Moi, je pense que dans le contexte qu'on est, Montréal veut se définir, Montréal est une ville spéciale, puis je pense que chacun a sa place là-dedans. Puis c'est peut-être pour ça que, nous autres aussi, on est venus ici pour dire notre mot.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

890

Merci.

LE PRÉSIDENT :

895

Monsieur Fabien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

900

Votre intervention insiste sur la promotion des intérêts socio-économiques de la communauté haïtienne, c'est normal, et puis vous voulez peut-être pallier à ce qui vous semble le plus urgent.

905

J'aimerais vous amener sur le terrain de la culture haïtienne. C'est une grande culture qui a produit des chefs-d'oeuvre, notamment dans le domaine des arts visuels, peinture, sculpture, qui jouit d'une réputation et d'une renommée internationale.

C'est un fait qui est inconnu de beaucoup de jeunes Haïtiens de Montréal, qui n'ont jamais vu, qui ne savent pas, et il n'y a pas de lieu où ils peuvent voir les chefs-d'oeuvre anciens ou contemporains de ces productions haïtiennes. Ça pourrait être à la fois source d'éducation et de

910 fierté pour eux. Et ça pourrait également aider, ceux qui ne sont pas haïtiens, à découvrir un aspect de la culture haïtienne qu'ils ignorent et puis ça pourrait transformer leur perception de nos compatriotes d'origine haïtienne.

915 De quelle manière pensez-vous que ça pourrait être touché par cette Charte des droits et responsabilités des Montréalais? Est-ce que vous pensez que c'est une préoccupation censée?

Mme JOCELYNE SIMON :

920 Bien sûr, bien sûr, bien sûr, c'est une belle préoccupation. Tantôt j'étais là, j'écoutais tout le monde parler de culture, de culture. Mais j'ai dit: *Moi, je vais parler de socio-économique. Je vais parler de job.+ Parce que c'est vraiment, c'est la première chose à faire dans notre communauté, c'est leur donner du travail. Parce qu'il y en a quelques-uns vraiment qui peuvent faire la promotion de la culture, mais même ces personnes-là ne sont pas en moyen de présenter ce qu'ils ont parce qu'ils n'ont pas de travail. C'est la majorité.

925 Moi, je parle vraiment au nom des jeunes de Rivière-des-Prairies. Il y a 29 % de jeunes à Rivière-des-Prairies, puis je pense qu'on a plus de – combien de pour cent là – 15 % ou 20 % de jeunes qui ne travaillent pas. Alors, c'est sûr qu'on doit premièrement commencer à leur donner le socio-économique. La culture, si on peut trouver une place pour rendre cette fierté pour faire connaître aux autres la culture, c'est sûr, ça rendrait le monde plus ouvert aussi à la communauté haïtienne.

930
935 Alors, ça, c'est quelque chose. Si vous le voyez, vous faites partie de la grosse machine, c'est sûr qu'il y a quelque chose à faire et puis j'aimerais vous demander votre aide, votre appui pour parler de cette belle culture, qui est la culture haïtienne, que vous connaissez bien, puis faire quelque chose s'il y a possibilité de faire pour.

LE PRÉSIDENT :

940 D'autres questions?

M. ANTOINE RIGUERRE :

Juste pour terminer.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

M. ANTOINE RIGUERRE :

950 Vous avez parlé, la dernière intervention que vous venez de faire, vous avez parlé qu'il y a des peintres, il y a des choses au niveau de la culture haïtienne que les Haïtiens eux-mêmes ne

955 savent pas. Et c'est ce que moi personnellement, depuis que j'ai commencé à travailler avec Jocelyne, j'ai un projet que je veux mettre sur pied, puis j'essaie de trouver les ressources nécessaires à faire la promotion de ce que je pourrais appeler *l'affirmation de l'identité socioculturelle des jeunes*.

960 Encore là, on met l'emphase pour les gens de la communauté haïtienne, c'est sûr. Mais si on regarde les jeunes, peut-être ça va se généraliser. Si on regarde, si la tendance se maintient, ça va se généraliser. Les jeunes ont besoin de s'identifier à une ville. On regarde, il y a plusieurs courants culturels. Qu'on parle de New-York, d'Hollywood au niveau du cinéma, ces gens-là sont fiers de leur ville, ils sont fiers de l'appartenance qu'ils ont.

965 Ici, à Montréal, les jeunes ont tendance à vouloir faire tout ce qui vient de nos voisins américains. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de modèle sur place. Il n'y a pas de modèle sur place. Et puis au niveau de ce que vous venez de dire, si on peut trouver un moyen pour faire la promotion de ce qui est déjà ou bien de ce qui a déjà été fait, ça va être déjà quelque chose de très éducatif pour les jeunes. Et ces choses-là, ces liens-là, dans la communauté, ils ne sont pas là.

970 C'est sûr qu'il va falloir mobiliser la population, aller chercher les gens pour aller faire cette promotion-là, mais on a besoin des instances au niveau de la Ville, au niveau politique, puis au niveau de tous les services pour que ça puisse prendre une envergure au niveau de la Ville comme on le voudrait.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, avant de vous remercier, permettez-moi deux observations.

980 La première, madame, nous, les trois commissaires à temps partiel qui vous écoutons ce soir, ne sommes pas partie de la grosse machine. Nous sommes des citoyens, des citoyennes qui essaient de faire en sorte que votre voix se rende clairement et audiblement jusqu'à la grosse machine.

985 Ma deuxième remarque. Nous venons de parler de culture. Profitez de la présence dans cette salle, ce soir, pour établir des liens des gens de Culture Montréal et des Journées de la culture. C'est l'occasion ou jamais de vous brancher avec des gens qui peuvent contribuer à la promotion.

990 Alors, madame et monsieur, je vous remercie beaucoup de votre témoignage à cette commission.

Mme JOCELYNE SIMON :

995 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1000 Alors, j'invite maintenant madame Hélène Meagher, représentante du Comité Femmes et Développement régional du Conseil régional de développement de l'île de Montréal. Alors, madame Meagher, bonsoir.

M. CARL BERNIER-GENEST :

1005 Normalement, vous devez avoir aussi Carl Bernier-Genest du Forum jeunesse.

LE PRÉSIDENT :

1010 Est-ce que vous êtes du forum?

M. CARL BERNIER-GENEST :

Oui.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Alors, donc, nous allons vous entendre ensemble. Alors, madame Meagher, je vous en prie.

1020 **Mme HÉLÈNE MEAGHER :**

1025 Merci, monsieur le président. Alors, il me fait plaisir de venir vous présenter le mémoire pas seulement du Comité Femmes et Développement régional, mais du Conseil régional de développement de l'île de Montréal.

Tout d'abord, le Conseil régional tient à féliciter la Ville de Montréal pour l'élaboration d'un outil qui, sans doute, raffermira le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur ville en en faisant une ville où la démocratie est une valeur omniprésente.

1030 Nous voyons, d'ailleurs, et nous soulignons en début de mémoire que le poste d'ombudsman traduit la volonté de la Ville à des assises crédibles et sérieuses. Nous croyons que c'était important et primordial de l'associer à la charte.

1035 Maintenant, permettez-moi pour commencer deux observations d'une façon générale qui s'appliqueront à tout le texte. La première est au niveau du langage de certains termes. Et je parle principalement d'un langage qui favorise l'inclusion en outre des femmes et des hommes, c'est-à-dire la reconnaissance de deux sexes dans la Ville de Montréal. Et je comprends qu'on parle parfois des citoyennes et des citoyens, mais on ne nomme jamais les femmes comme étant un sexe qui est quand même majoritaire dans la ville. Et au niveau du langage aussi, d'assurer peut-être l'omniprésence de termes plus neutres, plus ce qu'on appelle des termes génériques ou bien

1040

d'adopter en tout temps les deux termes. Dans les sphères démocratiques, quand on veut reconnaître qu'il y a deux réalités, évidemment il est préférable de les nommer.

1045 Deuxièmement, deuxième commentaire, qui ne s'adresse pas au texte mais plutôt à l'ensemble, concerne plutôt la volonté de pérennité de la charte. Ce qui est suggéré dans notre mémoire, ce n'est pas l'enchâssement de cette charte dans la Charte de la Ville de Montréal, mais plutôt une demande d'une modification législative à la Charte de Montréal qui obligerait la Ville à adopter et à maintenir une Charte montréalaise des droits et des libertés, ce qui permettrait un accès beaucoup plus facile et des modifications beaucoup plus faciles, et une structure
1050 beaucoup facile d'entretien et de révision de la charte, mais qui créerait une obligation législative envers la Ville d'avoir un outil démocratique qui s'appellerait ou quelque chose qui ressemble bien à Charte des droits et responsabilités.

1055 Ceci dit, permettez-moi les commentaires qui suivront, qui s'adressent directement au texte. Le premier s'adresse au préambule. Nous constatons que le préambule est muet sur la Déclaration mondiale de l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux, ce qu'on appelle la déclaration de IULA, qui a pourtant été adoptée par la Ville de Montréal en début de 2003. Cette insertion pourrait se faire après le sixième attendu dans le préambule.

1060 Et dans le sixième attendu, nous suggérons également de scinder cet attendu en deux, puisqu'il comporte deux idées importantes et primordiales, la première idée étant celle de la discrimination raciale et la seconde du développement durable. Le projet de rédaction de ces attendus apparaît en haut de la page 4 de notre mémoire.

1065 Maintenant, si je vais directement dans le texte, je vais y aller article par article, puisque c'est peut-être la façon la plus facile de suivre.

1070 Dans la section 1, qui traite des principes et des valeurs, afin de renforcer la valeur de dignité et de traiter plutôt d'inclusion que de tolérance, nous suggérons une petite modification à l'article 1, qui pourrait se lire:

**La ville constitue un territoire et un espace où doivent être promues les valeurs de dignité et d'intégrité de l'être humain, d'inclusion et d'égalité et de paix.+*

1075 À l'article 6, on aimerait voir reconnaître le rôle de la culture dans les rapports dynamiques entre les citoyens. Alors, il serait approprié peut-être d'y ajouter un terme plus dynamique et on suggérerait d'ajouter le terme *d'animer*. Alors, le texte pourrait voir que:

1080 **Les citoyens et les citoyennes ont besoin, afin de s'épanouir, d'évoluer dans un environnement physique, culturel et social qui protège, anime et enrichit l'habitat collectif.+*

Je saute maintenant immédiatement à l'article 10 a). On sait que la socialisation des femmes et des hommes est différente. On sait que les conditions de vie et de travail des deux

1085 sexes comportent des inégalités. On peut penser aussi à des différences qui relèvent du caractère
multiculturel de Montréal. Et c'est pour ça que nous recommandons à l'article 10 a):

1090 **Dans le cadre de l'ordre des services municipaux concernant les sports et loisirs, la Ville
de Montréal tient compte des habitudes de vie et des intérêts différents des citoyennes et des
citoyens+,*

et nous verrons à ce moment-là une protection et une prise en compte des besoins de
toute communauté ethnoculturelle ainsi que des deux sexes.

1095 Je saute maintenant immédiatement à la partie II de la charte. Un commentaire général ici
aussi. On s'aperçoit que les responsabilités sont un peu éparpillées à différents endroits. Et
commentaire personnel partagé, il serait peut-être plus simple de les intégrer tous ensemble pour
que les responsabilités des citoyennes et citoyens soient regroupées en seul bloc placé sous la
partie II, avant les chapitres particuliers, pour essayer d'avoir une compréhension par bloc.

1100 Alors, je saute à l'article 13 a). À l'article 13 a), on dit que la Ville s'engage à fournir de la
documentation non confidentielle naturellement à des coûts raisonnables. Nous suggérons même
que cette documentation puisse être gratuite, selon certaines conditions. Et on pensait aux
réseaux informatiques qui sont de plus en plus courants et qui pourraient être accessibles dans les
lieux où les citoyens ont facilement accès. On pense aux centres d'Accès Montréal. On pense
1105 également au réseau des bibliothèques où il y a de l'accès à l'informatique. Alors, à ce moment-
là, la Ville n'aurait pas à produire la copie papier, mais le citoyen pourrait avoir accès à
l'information d'une façon gratuite.

1110 À l'article 15 g), pour marier la protection de l'environnement et favoriser le transport
collectif, nous suggérons d'ajouter la promotion du transport à bicyclette et de la marche. Et
également à l'article 15 h), d'ajouter *l'usage sécuritaire aux installations sportives et de loisirs* à ce
qui est déjà mentionné.

1115 Nous suggérons également un autre sous-paragraphe à l'article 15, dans le but de
compléter les engagements de la Ville:

**De considérer et de favoriser, de combler les besoins collectifs pour les lieux de
résidences, de rencontres et de services collectifs+,*

1120 ceci pourrait favoriser l'établissement de résidences d'hébergement, de résidences pour
les jeunes, d'itinérants ainsi que des garderies sur le territoire.

1125 Je saute maintenant au chapitre 3 sur la vie culturelle et je m'adresse directement à l'article
17 c). Peut-être pour une compréhension plus précise à 17 c), puisqu'on ne semble pas parler là
des artisans et des artisanes, on pourrait plutôt parler de pratiques ethnoculturelles plutôt que de
pratiques culturelles. Compte tenu de l'endroit où c'est placé, ça peut peut-être porter à confusion,
et notre compréhension était de promouvoir la multiplicité des pratiques ethnoculturelles.

1130 À l'article 17 d), pour être un peu conséquents à ce qu'on vous a dit sur l'appropriation peut-être des réseaux des bibliothèques comme lieux d'éducation populaire, nous suggérons d'ajouter le réseau des bibliothèques, qu'il soit un accès à l'éducation à la citoyenneté.

1135 En environnement durable, nous recommandons, à l'article 19 b), d'ajouter l'amélioration constante, *l'amélioration aux eaux souterraines* qui ne sont pas traitées dans cet article, en autant que la compétence de la Ville puisse être touchée. À 19 b), pour être conséquents avec ce qui a été demandé pour l'usage de la bibliothèque, d'assurer également que les accès pour le déplacement des cyclistes puisse se faire de façon sécuritaire.

1140 À l'article 21, qui traite de sécurité physique, nous suggérons l'engagement de la Ville à des mesures qui seraient de nature préventive et proactive pour ne pas se limiter ou accepter que la Ville ne fasse que des interventions de nature curative ou punitive.

1145 Maintenant, en dernier lieu, l'article 34, dans la section de la portée de l'interprétation de la mise en oeuvre, prévoit que l'ombudsman doit faire un rapport annuel à la Ville. Nous suggérons que ce rapport soit accessible aux citoyens et citoyennes et qu'il puisse être accessible de la même façon dont il a été parlé, à un prix abordable, mais également de façon électronique au sein des réseaux d'Accès Montréal et des bibliothèques.

1150 Alors, nous espérons que nos commentaires et recommandations seront pris en considération. Mais avant de vous quitter, j'aimerais céder la parole à Carl concernant les recommandations du Forum jeunesse. Et j'espère que la révision de la charte qui est prévue sera une autre activité publique où il y aura participation des citoyennes et des citoyens. Merci.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, alors, vous enchaînez. Cinq minutes.

M. CARL BERNIER-GENEST :

1160 Oui, simplement des ajouts.

1165 Le Forum jeunesse est une table de concertation d'organismes jeunesse. On appuie l'ensemble du mémoire du CRD; c'est pour ça que notre mémoire à nous est en annexe. Et peut-être simplement rajouter un commentaire sur le mot **tolérance+*. Quand on regarde dans *Le Petit Robert*, le mot **tolérance+*, c'est:

Fait de tolérer, de ne pas interdire alors qu'on le pourrait.

1170 Pour nous, c'est important de changer ce mot-là. Ce n'est pas du tout ce qu'on veut dire, je crois, dans la charte des Montréalais, à la charte montréalaise. Et un des synonymes, quand on parle de tolérance, on renvoie au mot **tolérer+*. Et quand on regarde les synonymes de

*tolérer+, c'est: *endurer, supporter+. Je ne crois pas que c'est ça qu'on veuille dire ici. Donc, ça, c'est le seul rajout à ce qui est déjà dit.

1175 Maintenant, dans les choses à ajouter, nous, on trouve important de mettre un enchâssement important du développement durable dans cette charte-là, parce qu'il n'y en aura pas d'avenir de Montréal si on n'assure pas un développement durable de la ville.

1180 Ensuite de ça, quand on lit les articles sur la fonction publique, nous, on lit *diversité*, dans les termes que vous utilisez, comme étant sur le plan du sexe, de la diversité ethnoculturelle et de l'âge. Donc, ce n'est pas spécifié, mais on espère que c'est la lecture que vous en faites aussi. Parce qu'on croit que c'est important la culture de la relève pour assurer un renouvellement, entre autres, dans la fonction publique.

1185 Par rapport à l'accès à l'eau potable, on a un problème majeur avec l'article 15 f), qui semble sous-entendre qu'il pourrait avoir tarification de l'eau, puisqu'on dit que s'il y a des problèmes dans une famille, on ne la pénaliserait pas, un peu le même concept qu'on a avec l'électricité l'hiver. Nous, pour nous, c'est absolument primordial que l'eau soit gratuite. Et s'il y a quelque chose qui fait unanimité chez les groupes jeunesse, c'est bien ça. Donc, on rajouterait, 1190 on éliminerait carrément l'article 15 f) et on rajouterait à l'article 15 e) le mot *gratuite*.

1195 Ensuite de ça, dernier ajout, à l'article 15 qu'on appellerait i), en tout cas qui vient ensuite, on pense qu'il est important de faire la promotion de l'économie sociale, de la coopération et du commerce équitable, parce que ça favorise et renforce l'exercice de la 1200 citoyenneté. Ça assure à un maximum de travailleurs une qualité de vie décente. Donc, on trouve que dans une Charte montréalaise des droits et responsabilités, ça compléterait bien le volet économique et le volet droit humain, droit des travailleurs de cette charte-là.

1200 Donc, c'était les quelques commentaires qu'on voulait rajouter au mémoire du CRD.

LE PRÉSIDENT :

Merci bien. Des questions?

1205 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

J'en ai une.

LE PRÉSIDENT :

1210 Oui, allez, madame.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

1215 Madame, vous avez dit que la Ville devrait s'engager à rendre ces documents accessibles par voie électronique et déposer dans les bibliothèques, etc., etc.

Avez-vous des suggestions pour aider les gens qui sont analphabètes? Parce que si des gens ne peuvent pas lire...

1220

Mme HÉLÈNE MEAGHER :

Ils ne pourront pas plus accéder à l'information visuelle qu'il y a.

1225 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Voilà. Avez-vous des suggestions?

1230 **Mme HÉLÈNE MEAGHER :**

Écoutez, il y aurait toujours la possibilité d'avoir des enregistrements qui pourraient être disponibles. C'est à peu près la seule façon. Si la lecture est impossible, il nous reste le sens auditif à ce moment-là.

1235 Je vous avoue que ça n'a pas été pensé, mais personnellement, je vous dirais qu'il y a possibilité, une partie des débats est enregistrée, il y aurait possibilité de faire un enregistrement mécanique qui pourrait être disponible via les mêmes réseaux d'Accès Montréal et le réseau des bibliothèques, qui sont déjà équipés pour la lecture de ces supports magnétiques là.

1240 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1245

Monsieur Fabien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1250 Oui. Je vais répéter une remarque que j'ai déjà faite. Vous êtes le deuxième qui suggère d'inclure le mot, l'approvisionnement en eau gratuitement, *gratuit*. Est-ce que, ce que vous voulez dire, c'est qu'il faut supprimer toute taxe d'eau ou taxe de service ou taxe foncière pour payer l'eau?

1255 Parce que quelqu'un doit payer l'eau. On a un réseau d'aqueduc qui est en décomposition. Il y aura une fortune à investir pour le réparer et pour justement garantir aux Montréalais l'approvisionnement en eau. Qui doit payer pour l'eau?

M. CARL BERNIER-GENEST :

1260

Notre vision est: qui doit payer pour l'air? L'eau est aussi importante pour l'être humain que l'air. Donc, on croit que c'est une – je vais utiliser un gros mot – une abomination de taxer l'eau.

1265

LE PRÉSIDENT :

Y compris, si vous permettez, pour le lavage des automobiles à répétition et l'arrosage des pelouses 24 heures par jour?

1270

M. CARL BERNIER-GENEST :

Mais au niveau des études qui sont faites sur les compteurs d'eau, ce qu'on apprend, c'est que les gens qui ont l'argent, qui ont les moyens et qui font ce que vous dites, ça ne les dérange pas de payer la taxe d'eau. Donc, ils continuent leur utilisation.

1275

Les gens qui sont pénalisés, si on regarde les études qui sont faites en Europe où il y a tarification de l'eau, c'est les pauvres qui se privent d'eau, et qui ne se privent pas au niveau d'arroser leur trottoir pour enlever les poussières, qui se privent au niveau de leur consommation d'eau pour l'alimentation. Donc, les gens qui sont touchés par les pénalités qu'on fait à l'utilisation abusive de l'eau, c'est les pauvres qui s'empêchent de l'utiliser pour leur besoin essentiel, vital.

1280

Donc, il faut trouver d'autres façons d'éliminer cette utilisation abusive là de l'eau que la tarification. Parce que les victimes de cette tarification-là, c'est les pauvres. Et là, référez-vous à Eau Secours! pour avoir les études sur ce qui se passe en Europe sur la tarification, vous allez tout trouver ces beaux chiffres-là, que je crois vous connaissez déjà, de toute façon. J'espère.

1285

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fabien.

1290

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Mais vous ne voulez pas dire qu'il faut abolir les taxes pour payer l'eau?

1295 **M. CARL BERNIER-GENEST :**

Non, on ne va pas jusque là.

1300 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ce que vous voulez dire, c'est la tarification au niveau de la consommation privée. C'est ça que vous voulez dire.

1305 **M. CARL BERNIER-GENEST :**

Il faut séparer eau et infrastructures. Je crois que c'est là qu'on pourrait avoir un terrain d'entente. Il ne faut pas tarifer l'eau. C'est sûr que dans nos comptes de taxes, on les paie les infrastructures. Il faut trouver une façon de permettre des infrastructures efficaces et... bon, efficaces, mais il faut absolument enlever de notre vocabulaire *la tarification de l'eau*. L'eau, c'est essentiel à la vie. C'est 78 % de notre corps. C'est comme de vouloir tarifer l'air pour nous.

1310 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Mais, par ailleurs, est-ce que l'eau peut être gratuite? Quelqu'un doit payer pour l'eau.

1315 **M. CARL BERNIER-GENEST :**

Qui va payer l'eau de la nature si on la vend?

1320 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Elle n'est pas buvable. Elle n'est pas buvable, l'eau de la nature. Elle doit être traitée et acheminée jusqu'au robinet. Quelqu'un doit payer.

1325 **M. CARL BERNIER-GENEST :**

Bien, dans ce cas-là, il faut taxer les pollueurs et non pas les consommateurs qui veulent vivre.

1330 Enlevez l'eau à un être humain, il meurt. Enlevez l'eau à la nature, elle disparaît. L'eau, c'est la vie. Donc, à ce niveau-là, si vous voulez trouver une façon, il faut chercher dans la tarification de la pollution de l'eau. Il faut trouver dans l'éducation à la citoyenneté pour utilisation intelligente de l'eau et il faut trouver une façon de taxer les pollueurs de l'eau. Donc, il faut trouver d'autres façons qui ne briment pas la vie.

1335

LE PRÉSIDENT :

1340 Ça va? J'aimerais vous poser une question, madame Meagher, concernant la question du statut de la charte. Si j'ai bien compris la position que vous avez exprimée, vous dites: *Il faut amender la charte de la Ville de Montréal pour que l'Assemblée nationale, par une loi, fasse obligation à la Ville d'avoir une charte. Cependant, il ne faut pas introduire la charte comme telle dans la loi de la Ville de Montréal.+

Mme HÉLÈNE MEAGHER :

1345 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1350 Question. On pourrait à ce moment-là se retrouver un jour avec une évolution politique amenant au conseil municipal une majorité qui réduirait significativement le contenu de la charte en disant: écoutez, il y en a une charte, on ne l'a pas fait disparaître, mais on pourrait enlever beaucoup d'articles.

1355 Est-ce qu'il ne serait pas plus simple, pour assurer que ce document ne s'amende pas à la légère, qu'il fasse partie de la Charte de la Ville de Montréal?

Mme HÉLÈNE MEAGHER :

1360 À ce niveau-là, il y a peut-être deux complications. Et la solution, je dirais, mitoyenne, mais ce n'est pas tout à fait mitoyen, le compromis que nous proposons est à l'effet que -- je comprends qu'il est assez difficile que la législation québécoise donne à la Ville les droits et les responsabilités de ses citoyens, pour reprendre peut-être le terme de la personne qui représentait la culture un peu plus tôt, l'infantilisation de la municipalité par la législature provinciale.

1365 D'autre part, la Charte des droits et responsabilités deviendrait enrubannée dans un carcan assez impressionnant s'il fallait une modification législative pour y voir son évolution. Je comprends que c'est ce qui existe avec les chartes fédérale et provinciale. Mais les personnes qui prennent les décisions sont les personnes qui créent la loi, alors qu'ici, il y a deux paliers de compétence différents.

1370

1375 Il est vrai qu'il y aurait un risque à ce que la charte puisse perdre certaines dents ou certaines griffes advenant une mouvance dans l'idéologie politique. Par contre, les citoyens auraient toujours une protection législative en disant: *Il faut qu'elle dise quelque chose cette charte-là.+ La Ville ne pourrait pas indirectement vider sa charte de son sens et dire: *Je réponds à mes obligations législatives.+

LE PRÉSIDENT :

1380 Non, mais si vous regardez les mémoires qui nous sont présentés, on constate que beaucoup de personnes et beaucoup de groupes suggèrent d'apporter telle précision, tel ajout, telle clarification. Une charte relevant du seul conseil de la Ville de Montréal pourrait être réduite significativement.

1385 Par exemple, on pourrait, dans une charte de la Ville de Montréal qui ne serait pas incorporée à la charte de la Ville, on pourrait mettre à un moment donné le mot que l'eau est gratuite, puis dans dix ans on se dit: *Ah! l'eau n'est plus gratuite+ si ça relève du seul conseil de Montréal.

1390 Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que vous dites: *Il faut faire obligation à la Ville d'avoir une charte, mais il ne faut surtout pas qu'un mécanisme plus complexe qu'une simple résolution du conseil municipal, qu'un mécanisme plus complexe vienne définir le contenu de la charte.+ Là, j'avoue que j'ai l'impression que vous donnez d'une main puis vous retirez de l'autre.

1395 **Mme HÉLÈNE MEAGHER :**

Non, je ne le perçois pas comme ça, si vous permettez. Ce que je donne d'une main, je l'impose comme responsabilité à une autorité politique qui s'appelle la Ville et je lui impose des droits face à ses citoyens, et vice versa.

1400 On pourrait aller... quand je vous dis: *donner l'obligation à la Ville par un amendement législatif+, de créer et de maintenir une charte qui peut traiter de tel, tel, tel sujets. Mais ce que nous vous suggérons, c'est que cette charte-là ne pourra subir aucune évolution avec l'évolution de ses citoyens si elle est enchâssée intégralement dans la Charte de la Ville de Montréal puisque le mécanisme de modification devient tellement lourd, et comme il est à deux paliers, on va perdre cet outil facilitant et accessible aux citoyens pour en faire une loi de la Province de Québec.

LE PRÉSIDENT :

1410 Quitte à me faire l'avocat du diable, pour pousser un peu et voir jusqu'où votre position mène, on pourrait dire que le propre d'une charte énonçant des droits de citoyens et de citoyennes, c'est que ça ne se change pas n'importe où, n'importe quand, n'importe comment et que ça ne se change surtout pas aussi facilement qu'une loi ordinaire adoptée par un parlement ou qu'un règlement ordinaire adopté par un conseil municipal.

1415 Parce que quand on a fait la présentation de la charte dans la première série de séances d'information dans le cadre de cette consultation, on a bien cherché, et les questions des citoyens et des citoyennes à cette fin, on a bien cherché à voir quelle serait la portée réelle de la charte. Est-ce que la charte pourrait être utilisée par des citoyens ou des citoyennes pour poursuivre la Ville devant un tribunal; ce n'est pas évident. Alors, il y a une question fondamentale qui est celle du statut.

1420

Si vous avez un commentaire additionnel, allez-y.

1425 **Mme HÉLÈNE MEAGHER :**

Oui. J'aurais juste un commentaire qui pourrait prolonger mon idée d'enchâssement d'une disposition et non pas d'une charte dans la charte, c'est qu'il y aurait possibilité que l'adoption... bien, peut-être pas l'adoption, mais que toute modification à cette charte se fasse pas à majorité simple. Elle pourrait se faire à majorité des deux tiers ou des trois quarts des membres du conseil municipal.

1430

LE PRÉSIDENT :

1435 D'accord, merci. Question supplémentaire, madame? Monsieur?

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

Non, merci.

1440

Mme HÉLÈNE MEAGHER :

Merci beaucoup.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci madame, merci monsieur de votre présentation.

J'invite maintenant madame Catherine Caron de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC-Montréal), en vous signalant que vous avez dix minutes et que je vous fais signe quand il vous en reste cinq et quand il vous en reste deux. Nous vous écoutons.

1450

Mme CATHERINE CARON :

1455

En fait, c'est Claude Vaillancourt qui va présenter le mémoire, finalement.

LE PRÉSIDENT :

1460 Monsieur Vaillancourt, nous vous écoutons.

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

1465 Oui. Bonjour! D'abord, j'aimerais présenter brièvement notre organisation. Alors, ATTAC, donc l'Association pour une taxation sur les transactions financières pour l'aide aux citoyens, c'est une organisation qui existe dans à peu près 40 pays, donc aussi bien en Europe, en Amérique du Sud et dans quelques pays asiatiques.

1470 Alors, le but de cette organisation, c'est de faire de l'éducation populaire en ce qui concerne deux domaines, d'abord les marchés financiers. Et à l'origine de notre association, bien, c'était un projet qui visait à faire une taxe sur les transactions sur les marchés de change, une taxe qui aurait deux avantages: d'abord, apporter beaucoup d'argent pour l'aide au développement; et ensuite, régler les problèmes de crise financière dans certains pays, comme la crise du peso mexicain, la crise aussi asiatique. Donc, c'est un système qui permettrait de
1475 réguler la circulation de capitaux.

Donc, ATTAC croit toujours à ses idées, mais elle a élargi son champ au niveau des marchés financiers, on s'intéresse beaucoup aussi à la question des paradis fiscaux.

1480 Deuxième champ d'intérêt d'ATTAC, c'est les accords commerciaux internationaux. Et c'est par les accords commerciaux internationaux qu'on est arrivé à s'intéresser à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. D'abord, on a lu cette charte et on l'a accueillie d'un oeil très, très favorable. On trouve que c'est des principes très, très valables pour la démocratie. On trouve aussi que cette charte établit un contrat social qui va clarifier les relations entre les
1485 citoyens et la municipalité et, ça, à partir de valeurs qu'on trouve très estimables.

Mais lorsqu'on regarde un petit peu ce qui arrive avec les accords commerciaux internationaux, bien, on se rend compte que ces accords-là peuvent invalider plusieurs aspects très importants de la charte. Alors, notre questionnement est autour de ceci. Il y a trois accords internationaux sur lesquels on aimerait attirer votre attention et deux en particulier.
1490

Alors, le premier accord dont on aimerait parler, c'est l'ALÉNA et l'ALÉNA pose certains problèmes importants, notamment au niveau du chapitre 11. Et vous avez sûrement entendu parler de ce chapitre 11, qui permet à des compagnies de poursuivre des gouvernements si ceux-ci les priveraient de profits anticipés. Alors, ça a donné des choses assez terribles, je pense qu'il faut le dire.
1495

Vous connaissez sûrement le cas de Ethyl Corporation, qui utilisait un produit toxique appelé le MMT, donc un additif à l'essence que le gouvernement canadien a interdit...
1500

(texte manquant, changement de la cassette 1 à cassette 2)

... la poursuite alors à forcer le gouvernement canadien à payer 13 M\$ à la compagnie, à enlever ce règlement qui interdisait le MMT et, en plus de ça, à faire des excuses publiques à Ethyl Corporation. Donc, ce genre de fait nous inquiète énormément et nous fait regarder d'un
1505

oeil très très méfiant les accords internationaux, sans compter que l'ALÉNA n'a pas vraiment réussi à régler les problèmes de pauvreté et à distribuer, si vous voulez, l'argent.

1510 Les deux autres accords qui nous concernent, c'est l'AGCS, donc l'Accord général sur le commerce des services, et la ZLÉA. Et je dirais plus particulièrement l'AGCS, puisque c'est cet accord qui a inspiré la ZLÉA et c'est cet accord qui est le plus important au niveau international, puisque ça concerne tous les pays qui sont dans l'OMC, dont à peu près 146 pays, et c'est un accord qui semble aussi en meilleure santé que la ZLÉA.

1515 Alors, l'AGCS, c'est l'Accord général sur le commerce des services. Et bien, c'est un accord qui vise à faire de tous les services un objet de commerce tout simplement. Alors quand on parle de services, c'est vraiment tous les services: c'est l'eau, c'est la distribution de l'électricité, c'est l'éducation, la santé, la culture, le tourisme, l'environnement. Donc, tout ça, ça fait partie des services visés par l'AGCS.

1520 Alors, l'AGCS considère que, donc, sont visés tous les services publics exercés sur une base commerciale ou en concurrence avec le privé, ce qui laisse, en fait, simplement la justice, l'armée et peut-être la police. Alors donc, évidemment, ça, ça concerne directement les municipalités, puisqu'il y a plusieurs services publics qui sont offerts par les municipalités.

1525 Alors, le problème avec l'AGCS, c'est que c'est un accord qui se fait par cycles de négociation. Donc, dans un premier temps, les gouvernements soumettent des services à libéraliser et font des demandes aux autres pays. Alors, si on s'adresse à un autre pays, on dit: *On voudrait que vous libéralisiez tel et tel secteurs.+

1530 Alors, habituellement, le gouvernement canadien nous dit que la santé, l'éducation, la culture ne sont pas menacées par l'AGCS. Or, c'est vrai, on est actuellement au premier cycle de négociation. Seulement, il y a un deuxième cycle de négociation, il y a un troisième cycle, et tout ça de manière infinie. Donc, la logique de cet accord, l'AGCS, c'est d'arriver à une libéralisation globale de tous les services.

1535 Ensuite, autre problème, c'est bien sûr qu'il n'y a pas possibilité de retour à l'arrière. Une fois qu'un service est libéralisé, il faut offrir l'équivalent si on veut revenir. Donc, on n'appelle pas ça vraiment revenir.

1540 Et autre chose aussi qui nous inquiète, c'est le principe du traitement national. Le principe du traitement national, c'est le fait qu'une fois qu'on a libéralisé un service, à ce moment-là on n'a plus le droit de traitement de faveur des compagnies nationales. Alors, ce qui veut dire que ça ne permet plus au gouvernement de subventionner, c'est vraiment... ça met fin à ça, et ça met fin à d'autres politiques comme la politique de quotas. On sait qu'au point de vue culturel, les quotas sont fondamentaux. Le fait d'avoir à diffuser tant de chansons, par exemple, québécoises, canadiennes sur les ondes, et bien, ça permet à l'industrie culturelle québécoise de survivre.

1550 La ZLÉA, lui, est un accord qui fonctionne exactement selon les mêmes principes que l'AGCS, avec une différence fondamentale. Donc, dans l'AGCS, on offre des secteurs à libéraliser, tandis que dans la ZLÉA, tout est libéralisé de prime abord et on doit retirer certains secteurs si on ne veut pas qu'ils soient libéralisés.

1555 Donc, on considère que tout ça, c'est très dangereux pour les citoyens, parce qu'on considère que les services de la privatisation ne donne pas des services aussi efficaces. Et on considère aussi que ça rentre en conflit avec la Charte montréalaise des droits et libertés sous plusieurs aspects. D'abord, dans la section *principes et valeurs+, articles 6 et 8 qui parlent de développement et environnement; ensuite, dans le chapitre 1, article 15 e) et f) en ce qui concerne l'eau; ensuite, dans le chapitre 3, vie culturelle, puisque si, bien sûr, il n'y a plus de
1560 quota, il n'y a plus de possibilité de préserver notre culture, ça rentre directement en conflit; dans le chapitre 4, environnement et développement durable, article 19 a) et b); dans le chapitre 6, services municipaux de qualité, article 23 au complet.

1565 Donc, si la logique des accords internationaux est appliquée, si ces accords vont vraiment au bout de leur projet, et bien, ça va rendre toutes ces sections de la Charte montréalaise des droits et libertés, toutes ces sections non pertinentes, inapplicables.

1570 Alors, ce que nous demandons, et bien, on demande à ce que la Ville de Montréal, pour être cohérente avec elle-même, pour être cohérente avec sa charte des libertés, se déclare zone hors-AGCS. Alors, ceci, c'est un grand mouvement international qui a commencé à Vancouver, qui s'est répandu à travers tout le Canada. Il y a actuellement une soixantaine de municipalités au Canada qui se sont déclarées hors-AGCS.

1575 C'est un mouvement qui est très important en Europe, en France principalement. En France, il y a 500 municipalités qui se sont déclarées hors-AGCS, dont Paris, donc la capitale, et dont des villes très importantes comme Grenoble, Montpellier, Brest, etc. Le mouvement se poursuit à travers l'Europe et il est en voie d'expansion. Il y a des villes comme Gênes en Italie et Vienne en Autriche qui se sont, elles aussi, déclarées hors-AGCS.

1580 Donc, on pense que Montréal devrait logiquement joindre ce mouvement, se déclarer hors-AGCS. On pense aussi que Montréal devrait aussi demander au gouvernement une espèce de motion d'évaluation de ces accords. Donc, je cite, ici, notre mémoire:

1585 **Demander au gouvernement fédéral la suspension des négociations en cours sur l'AGCS à l'OMC et sur la ZLÉA, ainsi que l'ouverture d'une évaluation indépendante des conséquences des politiques de libéralisation de l'OMC et de l'ALÉNA avec la pleine participation des mouvements de citoyens associatifs et syndicaux. +*

1590 Alors, pour conclure mon exposé, alors ATTAC Québec s'adresse à la Municipalité de Montréal, s'adresse au gouvernement municipal, qui est le gouvernement le plus proche des citoyens, donc s'adresse à cette Ville de Montréal qui a eu cette excellente idée de présenter une Charte des droits et responsabilités, pour que ce gouvernement municipal résiste à ces accords

1595 qui se font très, très loin de nous, dans l'absence totale de démocratie et souvent, il faut le dire, dans le plus grand secret. Donc, on voudrait que la Ville de Montréal intervienne à ce niveau pour avoir plus de justice et plus de démocratie.

Alors, voilà.

LE PRÉSIDENT :

1600 Merci, monsieur Vaillancourt.

Est-ce qu'il y a des questions?

1605 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Oui. Merci beaucoup.

1610 Avez-vous des suggestions spécifiques pour la charte, le contenu de la charte montréalaise? Et où voulez-vous mettre ces suggestions? Dans le préambule? Dans un article? Où voulez-vous les mettre? C'est quoi les suggestions et où voulez-vous les mettre?

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

1615 Non, on n'a pas de suggestions pour la charte directement. Mais ce qu'on se dit, c'est que cette charte-là risque d'être – comment je pourrais dire – insuffisante, risque d'être non... c'est ça, risque de ne pas pouvoir se concrétiser si effectivement on ne résiste pas aux grands accords internationaux, si – comment je pourrais dire – on ne protège pas les services publics élémentaires, si on ne protège pas la culture de ces accords. Donc, il y a une espèce
1620 d'incompatibilité.

Et ce sur quoi on veut mettre l'accent, c'est vraiment sur l'incompatibilité entre, d'une part, cette charte prônée par la Ville de Montréal et les grands accords internationaux défendus, entre autres, par le ministère du Commerce extérieur.

1625 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

1630 Est-ce qu'on devrait retarder l'implantation de la charte jusque... je ne sais pas comment dire ça. Est-ce qu'on devrait retarder l'implantation de la charte? Parce que, d'après moi, je ne fais pas le débat, j'aimerais comprendre, vous voulez que la Ville dise au gouvernement fédéral qu'il devrait abolir le ZLÉA et l'AGCS et...

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

1635 Non.

Mme CATHERINE CARON :

1640 Oui. Bien, en fait, la question que vous posez est très intéressante, parce que c'est la première qu'on s'est posée en rédigeant le mémoire pour vous. Et au début, on voulait faire justement, vous indiquer plus clairement, bon, tel chapitre, le premier point, ce serait: si on veut concrétiser le deuxième point, il faut commencer par s'opposer à l'application de ces accords-là, qui vont être plus puissants et qui sont déjà plus puissants que nos lois nationales.

1645 Puis à un moment donné, on s'est dit: *Non, on ne va pas vous donner... ce n'est pas comme ça qu'on peut voir la chose: chapitre 1.1, la première chose, c'est de s'opposer à l'AGCS.+ Donc, on vous le présente plus en termes de grands principes, de grands préalables, si on veut que la Ville de Montréal puisse concrétiser dans la réalité les droits des citoyens à travers la charte. Alors, c'est pour ça qu'on a décidé finalement de ne pas aller dans le détail.

1650 Mais pour nous, je pense que ce serait le point 1 de chaque chapitre ou presque ou, en tout cas, de tous ceux que Claude a mentionnés. Si on veut concrétiser le point 2, bien, le point 1, ce serait de s'opposer à l'emprise de ces accords-là sur les pouvoirs locaux de la Ville, qui vont l'empêcher de concrétiser tous les principes démocratiques que vous défendez.

1655 Maintenant, ce qui est la demande, ce qui est de l'ordre plus de la revendication, et c'est ce que plusieurs villes au Canada ont fait, c'est de demander au fédéral d'être exemptées du champ d'application de l'AGCS. C'était ça la vraie demande que vous pouvez retrouver dans toutes les résolutions, dont certaines qu'on a incluses en annexe.

1660

LE PRÉSIDENT :

1665 Quand vous dites: *d'être exemptées de l'application d'éventuels accords AGCS+, ça veut dire que l'organisme, qui s'appelle la Ville, puisse prodiguer, donner, vendre des services sans être assujettie à ces ententes internationales, et non pas que la zone territoriale, la ville, soit exempte.

Mme CATHERINE CARON :

1670 Bien, moi, je le comprends comme ce que vous venez de dire, oui, c'est-à-dire que les villes ont demandé que leur territoire...

LE PRÉSIDENT :

1675 Ah! ce n'est pas la même chose, ça.

Mme CATHERINE CARON :

1680 Bien, que le champ d'exercice de leurs pouvoirs... je ne sais pas comment l'exprimer là.

LE PRÉSIDENT :

De deux choses l'une...

1685 **Mme CATHERINE CARON :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1690

... ou ce que l'on soustrait à ces accords, ce sont les activités qui découlent du champ de compétence de l'administration municipale, c'est une façon d'interpréter d'être hors-AGCS; l'autre consiste à dire: toutes les activités économiques et de services qui se déroulent sur le territoire de la ville ne seraient pas assujetties. C'est la première interprétation.

1695

Mme CATHERINE CARON :

Non. C'est ça, c'est le champ municipal, d'action municipale.

1700

En France, je peux vous donner un exemple, en ce moment, il y a même... c'est non seulement des villes ou des communes, mais c'est des conseils régionaux. Ils sont rendus à quatre ou cinq conseils régionaux qui sont dans cette mouvance-là pour se faire entendre auprès des paliers nationaux qui...

1705

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on pourrait appeler éventuellement l'exemption municipale.

Mme CATHERINE CARON :

1710

C'est ça, un peu au même titre que l'exemption culturelle ou... tout à fait, c'est dans le même esprit.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

1715

Maintenant, je comprends. Merci beaucoup.

Mme CATHERINE CARON :

1720

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

Maître Fabien.

1725

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui. Mais je comprends que ce sont deux actions parallèles, la charte d'une part et puis la demande très spécifique que vous adressez à la Ville de Montréal, en utilisant toutes les tribunes auxquelles vous avez accès, d'adopter cette déclaration dans laquelle elle se soustrairait à l'incidence de l'AGCS. Mais l'adoption de la charte ne nuirait pas à la poursuite de votre objectif spécifique, d'après ce que je comprends?

1730

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

C'est tout à fait le contraire, elle nous aiderait finalement. C'est quelque chose qui nous aiderait à obtenir ça.

1735

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

C'est l'impression que j'avais, mais je suis heureux de vous l'entendre dire.

1740

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

Oui, tout à fait.

1745

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Parce qu'effectivement, vous avez raison de dire que dans la charte, il y a des droits qui risquent d'être menacés par les accords internationaux et que ça ne peut pas nuire que de consolider ces droits-là en établissant des formes de rempart ou en les précisant, en les renforçant par des textes de la nature de ce règlement municipal, de cette charte. Alors, j'avais compris que ça ne nuirait pas mais que ça pourrait même aider.

1750

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

Oui, c'est tout à fait ça. Et d'ailleurs, je pense qu'on a été très heureux de la lecture de cette charte, parce que ça allait justement dans le sens de nos revendications. Donc, je pense que c'est un objectif commun, exactement.

1755

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Très bien, d'accord.

1760

1765 **LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions? Une dernière, quant à moi. La demande que la Ville de Montréal se déclare hors-AGCS a-t-elle été effectivement adressée aux autorités municipales par vous-mêmes?

1770

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

Elle a été adressée à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour le moment et ils ont répondu favorablement.

1775

LE PRÉSIDENT :

Mais là, quelle est l'étape suivante?

1780

Mme CATHERINE CARON :

Bien, c'est ça, en fait, nous, on est au début de ce processus-là. On était justement dans l'arrondissement Mont-Royal, cette semaine, qui nous ont donné un appui très ferme et très positif, et il y a une résolution qui devrait être adoptée au prochain conseil de l'arrondissement le mois prochain. Pour nous, c'était comme la première étape.

1785

La démarche qu'on fait ici, ce soir, en était une aussi. Mais disons, on est tous un peu résidants du Plateau carrément. Alors, on commençait par là, un peu comme tremplin ou comme premier pas, pour continuer ensuite vers d'autres arrondissements puis vers la Ville. Mais on est au début de ce travail-là.

1790

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. D'autres questions de la part des commissaires?

1795

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

Non, merci.

1800

LE PRÉSIDENT :

Madame Caron, monsieur Vaillancourt, nous vous remercions beaucoup de votre présentation.

1805

M. CLAUDE VAILLANCOURT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1810

Mesdames et messieurs, il est 20 h 53. Je vous propose que nous fassions une pause de quinze minutes, parce que les commissaires auraient besoin de se lever.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1815

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1820

Nous allons accueillir maintenant monsieur Henry Milner, professeur de sciences politiques, Centre d'analyse des politiques publiques de l'Université Laval. Vous êtes accompagné, monsieur Milner. Sans doute, voulez-vous nous présenter les personnes qui vous accompagnent?

1825

M. HENRY MILNER :

Je pense qu'ils peuvent se présenter eux-mêmes.

LE PRÉSIDENT :

1830

Volontiers.

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

1835

Alors, Jean-Félix Chénier. Je suis enseignant en sciences politiques au Collège Bréboeuf.

M. PAUL-ANDRÉ MARTINEAU :

1840

Paul-André Martineau. Je suis dans le domaine du recrutement, en technique de l'information, mais surtout un citoyen très intéressé par le mode de scrutin.

LE PRÉSIDENT :

1845

Bien. Alors, messieurs, nous vous écoutons. Comme pour les autres présentations, vous avez dix minutes. Je vous avertis après cinq et quand il vous en reste deux.

M. HENRY MILNER :

1850

Est-ce que le dix minutes, c'est tout ou est-ce qu'il y a une période de discussion après?

LE PRÉSIDENT :

Il y a une période de discussion d'une dizaine de minutes après.

1855

M. HENRY MILNER :

Bon, alors, vous avez, je pense, devant vous, messieurs, madame les commissaires une page. Donc, je vais vous le lire. C'est assez clair. Parce que pour nous, c'est un amendement assez précis qu'on vous propose. Alors, je commence avec les compte tenu.

1860

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Ça, c'est la fin de notre présentation, mais j'aurais des explications à vous donner ainsi que mes collègues.

1865

LE PRÉSIDENT :

Mais poursuivez.

1870

M. HENRY MILNER :

Alors, je vais commencer par vous dire que nous, les trois, sommes impliqués, nous militons dans une organisation qui s'appelle le *Mouvement pour la démocratisation nouvelle*, qui était impliquée dans la discussion qui a lieu, qui a eu lieu, qui continue à avoir lieu sur le mode de scrutin pour l'Assemblée nationale, pour élire l'Assemblée nationale au Québec.

1875

Et comme vous le savez, le gouvernement actuel prépare un projet de loi pour changer le mode de scrutin pour le Québec pour le rendre plus proportionnel, plus représentant des tendances idéologiques et des composantes de la société québécoise.

1880

Alors, nous croyons que c'est exactement le même sentiment, les mêmes raisons pour lesquelles il faut agir au niveau montréalais pour améliorer la démocratie, pour les raisons que nous avons données.

1885

Je vous rappelle que ça fait presque trente ans que monsieur Robert Burns a essayé, en 78, à changer le mode de scrutin pour, à ce moment-là, la Ville de Montréal. Et malheureusement, le maire à ce moment-là, monsieur Drapeau, n'était pas d'accord et on n'a pas réussi. Mais je pense que les raisons sont peut-être même plus importantes aujourd'hui qu'avant.

1890

Alors, il y a toutes sortes de bonnes raisons, on peut vous en parler beaucoup, pour avoir un mode de scrutin proportionnel. Mais je pense qu'une chose qui est très importante au niveau de ce qui se passe dans la vie politique montréalaise, je pense que vous êtes au courant, nous sommes divisés entre deux formations: la formation de monsieur Bourque et la formation de

1895

monsieur Tremblay. Ce qui se passe, c'est que le mode de scrutin nous divise aussi, si vous voulez, sur le plan linguistique et culturel.

1900 La formation de monsieur Tremblay, l'UCIM, a un plus grand appui dans les quartiers, dans les communautés, dans les banlieues plutôt mixtes. Et le parti de monsieur Bourque, Vision Montréal, a plutôt l'appui dans les parties plutôt francophones de souche. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'appui pour l'UCIM, donc chez les francophones de souche, et il n'y a pas d'appui pour monsieur Bourque chez les non-francophones et les quartiers plus mixtes. Mais notre système, c'est un système qui n'a que le gagnant, celui ou celle qui est le premier dans le district.

1905 Alors, si vous allez au Conseil de la Ville, au Conseil municipal montréalais, vous allez trouver très, très peu dans le caucus de l'UCIM, ce sera le pourcentage des banlieues, le pourcentage des gens de ces milieux mixtes est beaucoup plus... est très sous-représenté. Et exactement le contraire pour monsieur Bourque. Et ça, c'est néfaste. Parce que ce qui est important dans notre ville, c'est que tout le monde travaille ensemble, que tout le monde ne se divise pas. Oui, on se divise sur la question idéologique, sur le programme, mais pas sur le plan ethnolinguistique. Et ce que notre mode scrutin fait, c'est que ça exagère et donne plus d'importance à cette division-là, qui est le cas et qui est très malsain. Alors, ça, c'est une raison de plus.

1915 Parce qu'il y a toutes sortes de bonnes raisons pour procéder à changer notre mode de scrutin pour un système proportionnel. On n'est pas entrés dans les détails parce que, dans une charte, ce n'est pas le moment d'aller dans les détails, mais j'espère que si la charte est adoptée et si on va suivre les principes de la charte, une prochaine étape, ce sera de regarder concrètement comment mettre en application ces principes-là dans un mode de scrutin. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1925 Merci. Est-ce qu'il y a des questions de la part des commissaires? Monsieur Fabien.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

1930 Les villes sont des créatures de l'autorité provinciale. Est-ce que l'action politique ne devrait pas être dirigée plutôt vers le gouvernement du Québec plutôt que dirigée vers la Ville?

M. HENRY MILNER :

1935 Pour moi, je dirais simplement qu'à un certain moment, ce sera peut-être nécessaire que la Ville cherche l'appui du gouvernement du Québec pour changer la charte. On a fait ça récemment quand il s'agissait de donner plus de pouvoir aux arrondissements. Ça, c'est normal. Mais je pense que c'est la Ville qui a cherché ça, c'est les citoyens de la ville qui ont cherché ça et ce serait normal.

1940 Donc, je pense qu'il y a probablement d'autres principes dans la charte qui, au moment de l'application, ce sera nécessaire de chercher certains changements dans la charte montréalaise et ce sera une décision du gouvernement du Québec. Mais ça ne nous empêche pas de parler de ces principes-là, à mon avis.

1945 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1950 Docteur Lashley.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

Quand vous dites:

1955 **(...) à garantir la juste représentation des citoyennes, des citoyens ainsi que celle des différentes tendances idéologiques (...)+,*

1960 la juste représentation, est-ce que vous parlez de la représentation proportionnelle? C'est de ça que vous parlez? Si vous voulez répondre, allez-y.

M. HENRY MILNER :

1965 En principe, oui. Je ne dirai pas que ce sera possible d'avoir un système proportionnel pur pour Montréal. Ça, c'est évident que c'est compliqué, parce qu'il y a d'autres exigences. Mais plus proportionnel, ça, c'est faisable, qui permettrait à d'autres regroupements idéologiques de présenter des candidats avec un programme et peut-être élire quelques représentants. Oui, je pense que ça, c'est faisable.

1970 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Continuez.

M. HENRY MILNER :

1975 On pourrait imaginer des exemples. Peut-être des écologistes, à ce moment-là, qui auront des programmes spécifiques pour la Ville, pourront dire: *Bon, maintenant, on a une chance à faire élire un ou deux de nos représentants.+ C'est possible.

1980 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Vous avez partiellement répondu à ma prochaine question.

**(...) ainsi que celle des différentes tendances idéologiques (...)+*

1985

Quand vous dites: **différentes tendances+*, jusqu'à quel point? Toutes les tendances idéologiques? Est-ce que vous proposez qu'on écrive dans le rapport, que nous écrivions que la Ville devrait trouver toutes les tendances idéologiques? C'est pour savoir vraiment, parce que nous devons écrire un rapport. C'est important de savoir qu'est-ce que vous entendez par ces

1990

Alors, les tendances idéologiques jusqu'à quel point?

Et aussi, si on dit: **toutes les tendances idéologiques+*, est-ce que c'est nécessaire, après ça, d'avoir une partie principale qui gère la ville ou comment ça va fonctionner? Je ne suis pas sûre comment ça va fonctionner.

1995

M. PAUL-ANDRÉ MARTINEAU :

En fait, nous, on a formulé justement un engagement qui allait favoriser l'émergence des différentes tendances, pas nécessairement de toutes les tendances. Parce que justement, on ne veut pas l'éclatement de la scène partisane montréalaise pour autant, mais on veut que les tendances qui regroupent un appui populaire significatif puissent avoir accès au Conseil municipal.

2000

Et à ce niveau-là, donc, je ne veux pas rentrer nécessairement dans la mécanique électorale, mais demeurer dans les principes, puisqu'on propose d'amender la charte et d'ajouter un article qui cherche à répondre aux différents principes évoqués dans la charte, et ces principes-là, bien, c'est garantir une plus grande participation aux élections, garantir la pleine réalisation des différents droits et le sentiment que les Montréalais vont avoir la capacité de décider du devenir de la collectivité montréalaise. Et, selon nous, ces principes-là se réalisent par le biais d'un scrutin qui permet aux différentes tendances idéologiques qui reçoivent un appui significatif d'être représentées.

2005

2010

Alors, on pourra s'entendre plus tard, lorsque le moment sera venu justement de mettre en oeuvre ces principes-là et ces engagements-là, sur le seuil nécessaire pour qu'un parti puisse accéder à la représentation. La mécanique, je pense que ce n'est peut-être pas le moment de rentrer là-dedans, mais de s'assurer que les...

2015

Pour que les principes et les valeurs de la charte soient réalisés, il faut qu'on réfléchisse sur le mode de scrutin. Sans quoi, en effet, Henry l'a dit, il va y avoir polarisation entre la couronne des banlieues et le centre de la ville, entre francophones et non-francophones. Donc, la communauté politique montréalaise va perpétuer ses tensions sur la base linguistique et sur la base aussi ville et périphérie si on ne modifie pas le mode de scrutin.

2020

LE PRÉSIDENT :

2025 Si vous appréhendez une permanence d'un clivage anglophone-francophone, est-ce que
la façon dont le texte que vous déposez est formulé ne risque pas de nourrir ce genre de clivage?
Parce que vous dites: *garantir+, ce qui est un terme très fort: *garantir la juste représentation
des citoyennes et des citoyens+. On pourrait s'arrêter là. Parce que vous ajoutez: *ainsi que
celle des différentes tendances idéologiques+. Habituellement, dans les systèmes de
2030 représentation proportionnelle, on fixe un pourcentage minimum; en deçà de quoi, il n'y a pas de
représentation. Mais on peut le fixer très bas.

Et ensuite, vous ajoutez: *et composantes ethnoculturelles+. On pourrait penser qu'il y a
là ouverture non pas à ce que l'on lutte contre le clivage anglophone-francophone de l'état actuel,
2035 mais au contraire, qu'on encourage tous les groupes, qui sont une identité culturelle, à se former
leur propre parti, et là il y a un rôle d'intégration qui disparaît.

Regardez ce qui se passe, puis je ne veux pas insister longuement parce que je pense
que ce n'est pas le temps de discuter des mérites des différents systèmes électoraux, mais
2040 regardez ce qui se passe dans les systèmes politiques qui pratiquent la représentation
proportionnelle à peu près intégrale, l'éclatement auquel ça conduit.

M. HENRY MILNER :

2045 Mais si je peux répondre - parce que j'ai étudié ça dans plusieurs pays, on n'est pas allés
dans les détails - c'est bien clair qu'un système proportionnel intégral, ça n'irait pas. À Montréal, il
faut reconnaître qu'il y a des communautés. Dans certains cas, les communautés de base sont
assez petites, assez restreintes. On ne va pas créer des grands arrondissements avec des listes
où on va complètement nier l'existence des arrondissements plus petits. Donc, il y aura toujours
2050 un compromis.

Mais par contre, quand on parle de la représentation des composantes ethnoculturelles,
etc. à l'intérieur d'un tel système, peut-être ce n'est pas évident. Mais, pour nous, c'est assez
évident. Quand vous avez un système proportionnel, il y aura toujours des listes. Ça veut dire,
2055 au lieu d'avoir une personne nommée dans un district, vous aurez des listes, trois, quatre, cinq
personnes pour un parti dans un district plus grand.

Donc, il y a toutes sortes de systèmes, que je ne vais pas y aller. Et dans ce cas-là, un
parti, au lieu de... quand il ne s'agit pas de nommer une personne, c'est très difficile de diviser un
2060 poste entre plus qu'un groupe. Quand vous avez des listes, quatre, cinq ou six, c'est plus facile
d'avoir des représentants des minorités, des femmes, etc. Ça, c'est quelque chose qu'on
regarde dans tous les pays où on utilise le système proportionnel. C'est assez évident que les
partis qui ont la volonté d'être plus représentatifs de ces composantes-là, c'est beaucoup plus
facile de le faire à l'intérieur d'un système proportionnel qu'autrement.

2065

2070 Et si on regarde les pays où on utilise le système proportionnel, c'est très rare que ça encourage la division. Il y a peut-être des exceptions où les pays sont tellement divisés, où la population est tellement divisée, qu'il y a comme une sorte de frontière, etc. Heureusement, ce n'est pas le cas à Montréal. Dans le système actuel, on le crée d'une certaine façon artificiellement avec le mode de scrutin.

2075 Pour nous, je ne pense pas que les partis politiques auront intérêt à faire ça. Ils auront le contraire, ils auront intérêt de chercher le... monsieur Bourque aurait des intérêts de chercher des élus dans le West Island. Il n'y en aura pas beaucoup, mais il y en aura quelques-uns. Maintenant, il ne peut pas aller chercher. Donc, c'est une perte de temps. C'est une des raisons pour laquelle il peut être... il serait bien content de voir des défusions parce que ça ferait son affaire pour se faire réélire.

2080 Et la même chose pour le parti de monsieur Tremblay, il aurait beaucoup plus d'intérêt aller dans un quartier très francophone, très nationaliste, parce que même s'il ne va pas chercher la majorité des votes, il va chercher assez de votes pour faire élire des gens. Donc, à l'intérieur du caucus des partis politiques différents, c'est comme ça que vous allez faire que les partis deviennent plutôt rassembleurs au lieu de divisés en fonction des partisans. Et je pense que si on regarde des pays différents, c'est ça le cas.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Monsieur Fabien.

2090 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2095 Oui. Je comprends que vous ne voulez pas supprimer le conseiller municipal de proximité basé sur un découpage territorial, qui est tout près du citoyen. C'est plutôt un système mixte auquel vous pensez.

M. HENRY MILNER :

Oui.

2100 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

L'atténuation des vices du système actuel par l'inclusion d'une mesure de proportionnalité.
Bon.

2105 Deuxièmement, est-ce que dans votre libellé, le premier mot *garantir+, est-ce qu'on ne pourrait pas dire *favoriser+ au lieu de *garantir+? Est-ce que ce serait odieux pour vous de mettre *favoriser+?

M. HENRY MILNER :

2110

Oui, garantir, c'est peut-être un peu plus fort, mais favoriser est peut-être un peu plus faible, trop faible. Ça veut dire, on veut arriver, on veut aller dans cette direction.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2115

Oui. Mais c'est que la Ville à l'heure actuelle aurait de la difficulté à garantir ça instantanément.

M. HENRY MILNER :

2120

Oui, oui. Garantir est trop fort.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2125

Mais ce que vous voulez, c'est qu'elle évolue vers...

M. HENRY MILNER :

2130

S'engage à...

M. PAUL-ANDRÉ MARTINEAU :

S'assurer.

2135

M. HENRY MILNER :

2140

Non, même s'assurer, c'est un peu fort. Mais s'engage à favoriser le plus possible ou quelque chose. Favoriser, on peut toujours favoriser sans rien faire. Moi, je voudrais, par exemple, qu'on crée, c'est ça qui est normal, on crée une commission avec un mandat de suggérer un mode de scrutin qui va... où on peut mettre certains éléments des principes, une juste représentation des citoyens, etc., des tendances idéologiques, des groupes interculturels, mais au même moment essayer de garder le plus possible l'intégrité des communautés de base, etc.

2145

Parce que c'est souvent le cas, quand on met des principes qui ne sont pas nécessairement en contradiction, mais qui sont différents, on trouve un système qui est plutôt mixte qu'un système pur. Mais ce sera, je pense, normal. Mais ce qu'il manque dans le système actuel, c'est la juste représentation. Peut-être que c'est pour ça qu'on a mis l'importance.

2150 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2155 Dernière question. Est-ce que vous ne craignez pas qu'il y ait instantanément un assaut des partis politiques provinciaux à ce moment-là sur la Ville s'il y a une mesure de proportionnalité trop grande, et que ça devienne un peu comme le système français où on se fait élire à la Ville avant de cheminer vers des responsabilités au niveau de la province ou faire carrière politique?

M. HENRY MILNER :

2160 Mais vous savez, ça, c'est une question très compliquée. Moi, je pense que ce qui est pire, c'est que les partis politiques provinciaux sont impliqués sans qu'on le sache. Qu'ils sont impliqués, ils sont derrière les partis politiques, mais ils se cachent derrière. Moi, je pense ce serait mieux, si c'était le cas, qu'ils le fassent d'une façon claire et nette.

2165 Mais je ne pense pas que les Montréalais cherchent ça. Je ne pense pas que les Montréalais veulent une succursale du Parti québécois ou du Parti libéral au pouvoir dans leur ville. S'ils le veulent, si nous voulons ça, le système électoral ne doit pas nous empêcher de faire ce choix-là. Pour moi, c'est évident que ça ne sera pas notre choix. Donc, s'il y a un groupe qui s'identifie avec un des partis politiques provinciaux, qui cherche un certain pourcentage de votes, il m'apparaît que ça ne sera pas nécessairement mauvais. Je ne veux pas les empêcher pour
2170 dire: *Vous n'avez pas rien à faire ici.+

Parce qu'on a vu dans les dernières élections municipales, veux, veux pas, les partis, pas simplement provincial mais même fédéral, étaient impliqués, même si souvent ils disaient que non. C'était bien clair, si on était sur le terrain, ils étaient impliqués. Donc...

2175

LE PRÉSIDENT :

Bien. Alors, messieurs, nous vous remercions de cette présentation.

2180 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Merci beaucoup.

M. HENRY MILNER :

2185

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2190 J'invite maintenant monsieur Jean Boisseau et monsieur Denis Marcil à venir présenter leur mémoire, en leur rappelant qu'il y a dix minutes pour la présentation, et je donne avis après cinq minutes et lorsqu'il en reste deux.

M. JEAN BOISSEAU :

2195

Leur présentation a duré plus de vingt minutes.

LE PRÉSIDENT :

2200

Non, je m'excuse, monsieur. Je tiens le temps depuis un bout de temps. Alors, j'apprécierais que vous fassiez votre présentation en dix minutes.

M. JEAN BOISSEAU :

2205

D'accord. Alors, avant de parler de notre...

LE PRÉSIDENT :

2210

Il est actuellement à ma montre 21 h 31 minutes et 59 secondes, 21 h 32, monsieur Boisseau.

M. JEAN BOISSEAU :

2215

Oui. Vous êtes un petit peu en avance.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on calcule à compter.

2220

M. JEAN BOISSEAU :

2225

D'accord. Alors, avant de parler de notre mémoire et de nos commentaires, simplement vous faire remarquer que, étant donné que Montréal c'est devenu une île, l'île, la première personne d'Europe à arriver sur l'île de Montréal, c'était les Récollets, à Sault-au-Récollet sur la Rivière-des-Prairies, en 1620.

2230

D'ailleurs, il y a une rue Dufort qui existe près de l'église de la Visitation et ce n'est pas la rue Dufort du centre-ville. On a notre propre rue Dufort, qui est avant. Alors je pense que, on a demandé d'ailleurs à notre arrondissement, au conseil d'arrondissement de refaire l'histoire, puisque maintenant le point de vue c'est toute l'île et non le Vieux-Montréal comme tel. Alors, donc, il y a un groupe Historia dans le quartier Ahuntsic-Cartierville, qui est en train de travailler là-dessus actuellement. Alors, c'est juste pour votre information.

2235

Et d'autre part, je voudrais faire des commentaires sur la charte, seulement sur la charte. Alors, on va partir du point de vue de l'ombudsman. Pour nous, ça a été un élément important. Je vais vous lire deux sections de notre mémoire et commentaires, et je vais rajouter aussi des idées que j'ai eues à la suite, après vous avoir envoyé le mémoire en question.

2240 Selon les articles 28 b) et 30 et autres possibles – là, on n'a pas tout fait le recensement –
il semble que les conseils d'arrondissement ne soient pas tenus de respecter la charte de
Montréal. Les plaintes des citoyens découlant des règlements, amendements de règlements et
décisions découlant des votes lors des conseils d'arrondissement et allant tout à fait contre la
charte ne sont pas recevables par l'ombudsman de la Ville de Montréal. Il semble aussi que les
2245 décisions des commissions et comités créés par les conseils d'arrondissement ne soient pas
soumises à la charte elles aussi. Et pourtant, la charte se veut inclusive.

Ça, c'est un élément qui revient, qui est souvent dans la charte. On a parlé de l'inclusion
des citoyens, que ce soit un sans-abri ou un président, tout le monde a droit à la charte.

2250 Il se peut que la charte du ministère des Affaires municipales (Québec) – ça, je parle de la
Charte de la Ville de Montréal, celle qui gère les droits et responsabilités de la Ville – interdise à
la Ville de Montréal de s'immiscer dans les affaires des arrondissements. Mais nous croyons que
les conseils d'arrondissement ne sont pas au-dessus d'une charte qui se veut universelle,
inclusive et humaine. Le passé nous a appris que bien des décisions et règlements provenant des
2255 conseils d'arrondissement ont causé des conflits et des torts majeurs aux citoyens, des désastres
sociaux ou environnementaux.

Pensons aux arbres qui ont été coupés pour un développement dans l'ouest ou les arbres
plus près de chez nous, les 28 arbres qui ont été coupés pour permettre un accès plus facile au
2260 pont Papineau-Leblanc. Il y a eu des citoyens qui sont arrivés, 200 ou 300 noms sur une pétition,
des gens qui ont proposé une Politique de l'arbre. Deux jours plus tard, ils ont coupé les arbres
après avoir pris leur décision, sauvages, agressifs, sans s'occuper des citoyens.

Nous proposons d'inclure dans la Charte de Montréal les plaintes des citoyens présentées
2265 à l'ombudsman découlant des décisions et des règlements des conseils d'arrondissement, et de
leurs comités et commissions. C'est ça notre proposition, finalement.

Quelles que soient les implications légales ou constitutionnelles, il faut absolument
protéger les Montréalais des injustices commises par les conseils d'arrondissement et qui violent la
2270 charte. Sans cela, la Charte de Montréal pourrait devenir insignifiante aux yeux des Montréalais
et du monde entier. S'il faut que la Ville ou le gouvernement provincial s'engage dans une guerre
constitutionnelle ou autre avec les conseils d'arrondissement, qu'il en soit ainsi. La crédibilité de la
Ville et de la charte en dépendent. D'ailleurs, les conseillers de la Ville vont entériner la charte,
même s'ils sont membres des conseils d'arrondissement, ce qui pour nous est un conflit d'intérêt,
2275 je vais vous l'expliquer tout à l'heure.

Alors, ça, c'est un premier temps. On dit: le conseil d'arrondissement, c'est comme le
conseil de Ville, c'est comme le conseil exécutif, les décisions qui sont prises par ces organismes-
là doivent toutes être incluses dans la charte en termes de présentation vis-à-vis l'ombudsman.
2280

2285 D'un autre point de vue, selon la charte, il semble que l'ombudsman a un pouvoir de rapprochement, de médiation, de persuasion ou de recommandation quant aux plaintes présentées par les citoyens. Il ne peut sanctionner une décision finale. Elle appartient au conseil municipal, au conseil exécutif ou au conseil d'arrondissement. Le seul recours pour les citoyens demeure les pressions politiques et les élections. Pour les petites gens...

2290 Quand je parle des petites gens, là, je parle des gens qui sont absents d'ici ce soir, les gens qui ont leur petite vie dans leur quartier, respectent leurs citoyens. Ils payent leurs taxes et ils veulent une vie paisible et harmonieuse, mais il y a des affaires qui leur tombent sur les nerfs des fois, et avec raison. Et ces gens-là, ce n'est pas des gens qui vont faire des pressions politiques ou qui vont essayer de mener des combats durant les élections. D'accord?

2295 Alors, donc, pour ces gens-là, ces solutions-là sont trop complexes ou trop afférentes ou trop coûteuses. C'est pourquoi il faudrait donner à l'ombudsman un pouvoir décisif et un droit d'appel aux parties lésées. Alors, on donne le droit de prendre une décision, mais on donne à la partie qui reçoit la décision un droit d'appel. Sinon, beaucoup d'injustices resteront sans appel et sans jugement.

2300 Alors, j'ai ici d'autres commentaires.

(texte manquant, changement de côté A à B de la cassette 2)

2305 ... d'arrondissement sont sans opposition. Tous les conseillers sont du même bord, du même parti. Alors, ce qui fait, j'appelle ça l'effet bulldozer. Monsieur Untel présente telle proposition, monsieur Untel appuie, tout le monde lève la main. Et ça passe comme ça, comme un moulin à votation, à toute vitesse, sans qu'on puisse dire un mot ou quoi que ce soit au conseil d'arrondissement.

2310 Ça, ce n'est pas du parlementarisme ou c'est peut-être du pseudo ou du faux parlementarisme, mais je pense que ce n'est pas démocratique. Et dans la charte, si on avait l'occasion justement de donner aux citoyens de contester les décisions, bien, peut-être que ce serait un petit peu moins moulin à vote et ce serait plus démocratique, à mon point de vue.

2315 Conflit d'intérêts. Quand je vous parlais des conflits d'intérêts tout à l'heure, c'est que les gens qui vont ratifier la charte au conseil de Ville, ce sont les mêmes gens qui sont sur les conseils d'arrondissement. Donc, ils vont s'organiser pour dire: *On n'aura pas de trouble sur le conseil d'arrondissement. On va la voter la charte comme telle et, nous, on va être exclus des décisions.+

2320 Troisième élément. Certains conseillers des arrondissements se plaignent du fait que leur ancienne municipalité a été forcée de fusionner avec l'ancien Montréal et ont dit: *Ça, c'est très antidémocratique.+ Par contre, ils vont voter une charte dans laquelle eux autres sont exemptés de faire contester leurs décisions par les citoyens, ce que je trouve, moi, très antidémocratique.

2325 Ils jouent aux gens qui sont démocratiques: *On ne respecte pas notre démocratie+, mais d'un autre côté, ils violent le droit des gens de leur conseil d'arrondissement. Voilà.

Alors, Denis va vous passer la deuxième partie.

M. DENIS MARCIL :

2330 Concernant l'ombudsman, on a déjà essayé de faire appel à lui, puis on s'est rendu compte que c'est un organisme très limité, l'ombudsman. Alors, on aimerait ça qu'il ait un pouvoir décisionnel d'abord et ensuite de ça qu'il y ait un délai pour rendre une décision. On pense qu'un
2335 délai de trois mois, ce serait un délai raisonnable. Puis advenant qu'il y ait des droits d'appel, tout ça, ça pourrait être un délai plus réduit, pour avoir le temps d'entendre tout le monde.

2340 Autrement que ça, on a retenu aussi que la charte se veut inclusive, puis qu'on parle des élus, du maire, des conseillers municipaux, des conseillers d'arrondissement, tout ça. Ce serait l'un d'avoir un lexique qui explique tous les termes ou bien toujours utiliser le même terme, je le sais pas, mais il y a plusieurs façons d'appeler la même chose, puis ça vient qu'on ne sait plus de quoi on parle. Si c'était possible d'éclaircir la terminologie, ce serait apprécié.

2345 Ensuite de ça, l'article 13 e), il faudrait qu'on reformule cet article en des termes moins légaux et plus populaires. L'idée est bonne, mais l'énoncé en enlève toute sa force et son originalité. On n'a pas rephrasé l'article en tant que tel, là, mais on trouve qu'il y aurait moyen de faire mieux que ça pour que ce soit plus accessible pour les citoyens.

M. JEAN BOISSEAU :

2350 13 e), on va vous la lire.

M. DENIS MARCIL :

2355 Je vais juste finir avant. Le dernier point, c'est l'article 10. L'article 10, je pense que c'est des vœux pieux. Mais moi, je le trouve, plutôt que rassembleur, je trouve plutôt qu'il divise. On dit dans l'article 10:

2360 **Dans le cadre de l'offre des services municipaux qu'elle dispense, la Ville de Montréal respecte la diversité des citoyens et des citoyennes, notamment en prenant en considération les diversités culturelle et religieuse.**

2365 Moi, je pense que la Ville doit offrir les mêmes services à tout le monde sans égards à leur sexe, leur culture, leur religion, leur origine. On est tous des citoyens égaux; c'est ça qui devrait être écrit là. Tous les Montréalais, citoyens, citoyennes, Montréalais, Montréalaises, de toute origine, tout sexe, tout n'importe quoi sont considérés des citoyens égaux, à part entière, et recevrons les mêmes services par la Ville.

2370 Je ne veux pas être dans un quartier à une majorité ethnique quelconque qui, eux, c'est défendu de sortir les poubelles le matin à 6 h, parce que c'est contre la religion là. Ça n'a pas de sens. La Ville n'est pas tenue de respecter, elle, chaque individu dans sa religion, sa croyance et tout ça. On est tous des citoyens à part entière et égaux entre nous. Il n'y a pas de différence, que je sois blanc, noir. Je pense que vous saisissez qu'est-ce que je veux dire.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Merci, messieurs.

Questions? Monsieur Fabien.

2380 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2385 Oui. On connaît -- enfin, je connais peu le fonctionnement du bureau de l'ombudsman, et c'est très récent sa nomination et le début de ses activités. J'aimerais ça être renseigné sur votre expérience.

Vous dites que vous avez traité avec le bureau de l'ombudsman. Vos commentaires, c'est quoi? Et en termes de délai, est-ce qu'il y a eu un problème?

2390 **M. DENIS MARCIL :**

Bien, d'abord, on a attendu sa nomination pendant je ne sais pas combien de temps.

M. JEAN BOISSEAU :

2395 Des mois et des mois.

M. DENIS MARCIL :

2400 Oui, des mois et des mois, là, donc six mois et plus.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Mais maintenant, c'est fait là.

2405 **M. DENIS MARCIL :**

La nomination a été faite. Puis par la suite, je me suis fait dire que ce n'était pas une plainte recevable par l'ombudsman. Ça fait qu'à ce moment-là...

2410 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Et qui vous l'a dit? Un fonctionnaire ou l'ombudsman?

2415 **M. DENIS MARCIL :**

Non, non, c'est quelqu'un au bureau de l'ombudsman. Là, je ne pourrais pas...

M. JEAN BOISSEAU :

2420 Sa secrétaire.

M. DENIS MARCIL :

Oui, la secrétaire.

2425

M. JEAN BOISSEAU :

La dame qui reçoit, qui fait le travail préliminaire avant de se présenter à l'ombudsman.

2430 **M. DENIS MARCIL :**

Ce qu'on nous dit, c'est: *Essayez de régler ça avec le conseil d'arrondissement.+ Mais là, quand on est rendu là, c'est parce qu'on n'est plus capable de le régler avec le conseil d'arrondissement. Mais...

2435

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Oui. Et c'était quoi la nature de la plainte?

2440 **M. DENIS MARCIL :**

2445 La nature de la plainte, c'est un festival qui a lieu dans le parc d'Ahuntsic, le Festiblues pour le nommer. Ce festival-là a lieu sur une période de quatre à cinq jours. Et puis ils commencent les pratiques à midi, ils finissent le soir entre 11 h et minuit, à un train d'enfer. Moi, ma cour donne sur le parc, là. Je veux dire, la scène est à 100 mètres de ma maison. Chez nous, c'est invivable, c'est pas compliqué.

2450 Là, on a fait des pressions, des pressions. On a réussi à obtenir un petit ajustement sur le bruit, mais disons que ça a été difficile et long. J'aurais aimé ça avoir l'appui d'un organisme comme celui de l'ombudsman dans cette cause.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2455 Et si la charte était adoptée dans l'état où elle est, est-ce que...

M. DENIS MARCIL :

Ce serait non recevable parce que le Festiblues, c'est le conseil d'arrondissement qui...

2460 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui, O.K.

M. JEAN BOISSEAU :

2465 Nous, si je peux rajouter quelque chose, nous, on a essayé de proposer des parcs qui sont beaucoup plus vastes et beaucoup plus faciles à contrôler les foules, etc. Le parc, là, 40 000 personnes sur un petit parc comme ça, c'est terrible. Les équipes qui siphonnent les toilettes la nuit, ça fait des afflux dans les maisons alentour. Le bruit, ça dépassait les 100
2470 décibels facilement, alors que 80 c'est la norme dans l'arrondissement. Ils ont dit: *O.K., on va faire appliquer 80+, ça a monté jusqu'à 92.

2475 Tu sais, le parc, là, quand on reçoit l'Orchestre symphonique de Montréal, ça dure une heure et demie. C'est de toute beauté. Il n'y a pas de plainte. À 9 h 30, le parc est vidé complètement. Tout le monde retourne à sa vie. Il n'y a personne qui se plaint du bruit. Parce que c'est tout de même assez fort, un orchestre symphonique.

2480 Mais là, c'est du *blues* et on entend, là... moi, je suis sur l'autre rue, j'entends chaque note, chaque intonation de la voix, chaque instrument précisément, puis pourtant je suis à je ne sais pas combien de... un demi-kilomètre de la scène.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

2485 Parce que le *blues*, plus c'est fort, plus c'est beau.

M. JEAN BOISSEAU :

2490 C'est ça. Et moins tu peux te parler, mieux c'est, à part de ça. Et si à un moment donné, tu es dur de la feuille à 25 ans, 30 ans, bien, ça, ce n'est pas grave.

2495 Non, on n'en a pas contre le *blues* lui-même. C'est une forme artistique qui est importante. Ça a amené le jazz, ça a... ça a fait le tour de la planète, etc. Mais on dit, nous, on a toujours dit: *Allez...+ Comme on l'a proposé à un moment donné, vous avez des problèmes de scène publique à Montréal, là, la Ville est en train de lancer son projet de scènes publiques. Bien, on aimerait que ça se réalise le plus rapidement possible pour que ces spectacles-là puissent avoir toute l'efficacité des bons systèmes de son, etc., mais dans un environnement où il y a du béton, que c'est contrôlé, et non dans un environnement résidentiel.

2500 Il y a des gens qui ne peuvent plus gagner leur vie, qui donnent des cours et il y a trop de bruit. Il y a des enfants qui ne dorment plus. Il y a des vieux qui... les maisons de vieux, ils ne sont pas capables de... il y a des gens qui se lèvent à 4 h, 5 h du matin, ils sont obligés de se coucher à 8 h, ils ne peuvent pas dormir.

2505 Je vais vous dire, quand j'ai pris en note tous ces éléments-là, je ne le croyais pas. Tout l'impact sur l'environnement, là, c'est incroyable. Quand je vous dis que le son rebondissait sur la bâtisse en face de chez moi, il revenait, il y avait des échos. En d'autres mots, dans le centre-ville, c'est robuste, c'est costaud, c'est des grands bureaux, il n'y a personne alentour, il y a moyen de mieux gérer ces événements-là.

2510 Mais ça, je vous donne un exemple, il y en a d'autres. La question des arbres qui ont été coupés, les gens n'étaient vraiment pas d'accord. Il y a eu un groupe spontané, il y a eu des pétitions de signées, etc. Et il y en a toutes sortes de décisions. Je pourrais vous en donner une liste où on dit: *On va faire quelque chose+, puis ils ne font rien pendant des mois.

2515 Le terrain de soccer qui était... il y a des jeunes qui demandaient de l'équipement. Bon, le terrain de soccer, c'est la grosse folie actuellement, il y avait des beaux terrains de disponibles, ils étaient mal entretenus. Bien, ils ont promis: *Oui, on va vous le faire+, mais ça a été fait l'été suivant et non l'été courant.

2520 Voyez-vous, c'est toutes sortes de décisions comme ça où les citoyens ont l'impression que vraiment, on paye ces gens-là, on les élit et ils travaillent contre nous. Ils ne veulent pas nous supporter, respecter nos valeurs, etc. On va voter pour eux autres. C'est ça qui est choquant. Parce qu'ils se prennent comme... c'est des roitelets dans leur petit château. Et c'est pour ça que quand on a décidé d'appeler ça *des maires d'arrondissement+, oh! my God! la plupart des gens ont dit: *Pas ça!+ Là, là, ils vont encore se péter plus les bretelles, puis faire encore le petit pouvoir. Tu sais, il faut ouvrir un peu.

2530 On est d'accord qu'on a des valeurs, nous autres à Ahuntsic-Cartierville, qui sont particulières. On aime notre arrondissement. On est très fiers du bord de l'eau avec des pistes cyclables, etc. C'est extraordinaire. On est très privilégiés, on le sait, mais on voudrait tout de même, là, on voudrait participer avec d'autres arrondissements, on n'est pas contre ça. Mais il faut vraiment, là, essayer de respecter les citoyens le plus possible.

2535 Alors, comme je vous dis, en résumé, là, nous, on aimerait que les conseils d'arrondissement soient inclus dans la charte.

2540 Et une autre chose aussi que j'ai oublié de mentionner, j'aimerais qu'on nomme spécifiquement dans la charte les personnes suivantes: le maire, les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissement. Je veux dire par là qu'eux autres aussi, ce sont des Montréalais et ils s'engagent à respecter la charte comme tous les Montréalais de Montréal.

2545 On dit que la charte est inclusive. Bien, comme exemple, le maire, les conseillers et les conseillers d'arrondissement devraient être nommés spécifiquement, dire: *Nous, on appuie la charte. On est d'accord avec ça et on va en faire la promotion.+ Alors, moi, je pense, c'est nos *leaders* qui sont là, il faut l'exprimer clairement et qu'il n'y ait pas de... tu sais? À date, là, on parle toujours des citoyens, mais on ne parle jamais des élus, des administrateurs, etc. Alors, il faudrait, là, en mettre un peu et nous montrer que les Montréalais ne sont pas justes les seuls responsables.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fabien, autre chose?

2555 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

2560 Docteur Lashley.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

2565 Bonsoir. Vous parlez des croyances et religions et vous voulez que la Ville enlève...

M. JEAN BOISSEAU :

2570 On ne voulait pas en parler ce soir, à cause des événements de dimanche dernier, qui va faire de la confusion là-dessus. On a discuté sérieusement là-dessus, mais je vais vous expliquer mon point de vue, là.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

2575 Mais j'aimerais poser une question, s'il vous plaît.

M. JEAN BOISSEAU :

Bon, O.K. En tout cas, on va en parler pareil.

2580 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

O.K. Avez-vous une autre recommandation si on enlève ça? Si la Ville, pas nous, la Ville enlève ça, avez-vous une autre recommandation pour protéger les droits des personnes qui ont subi les problèmes particuliers dans leur vie, comme le racisme, et des gens qui ont subi des problèmes religieux? Avez-vous une autre façon de protéger...

2585

M. JEAN BOISSEAU :

Mais racisme et religion, c'est deux choses différentes pour nous. Le racisme, ça dépend de l'être humain, de sa condition comme être humain.

2590

La religion, c'est quelque chose de... moi, pour moi, la religion, c'est quelque chose d'intérieur, de personnel. C'est une communication avec un être, mais essentiellement personnelle et intérieure. Et tout le rituel et tout le reste, là, pour nous, ça devrait: *Vous faites ça dans vos synagogues, dans vos églises, dans vos... bon, tous les genres de lieux de culte. Ça, ça vous appartient. Il n'y a personne qui a le droit de vous enlever ça.+ Vous avez des écoles et vous voulez les rendre, bon, religieuses, etc., je n'ai pas de problème avec ça.

2595

Mais quand on décide de prendre l'espace public et dire: *Moi, je crois à telle affaire, puis je vais prendre l'espace public pour l'exprimer et je vais nuire aux autres à cause de ça, je vais les...+, en d'autres mots, contrôler l'espace public parce qu'on croit à quelque chose, ça, on n'est pas d'accord avec ça.

2600

M. DENIS MARCIL :

2605

Ce qui ne marche pas dans l'article, c'est: *l'offre de services municipaux qu'elle dispense+. En quoi est-ce que l'offre de services que la Ville dispense peut être en fonction de la religion? C'est ça qui ne marche pas.

2610

Que la Ville protège les gens indépendamment de leur religion, ça, je suis d'accord qu'on en tienne compte, puis tout ça, puis que la Ville procède dans ce qu'il faut. Mais *l'offre de services+, il me semble que... si la bibliothèque est ouverte sept jours par semaine, même si le dimanche c'est le jour de Dieu, bien, on décide qu'elle est ouverte, elle est ouverte, puis c'est tout là. Ça n'a pas rapport à la religion. C'est l'offre de service qui ne marche pas là-dedans. Ce n'est pas relié avec la religion, ça.

2615

M. JEAN BOISSEAU :

2620 En d'autres mots, c'est le conflit entre l'individu et le public. Nous, on dit: *Tout ce qui est public, la Ville s'en occupe; mais tout ce qui est personnel, la Ville ne s'en occupe pas, ne se mêle pas de ça.+ La Charte des droits du provincial et du fédéral et les Nations Unies s'occupe de ces choses-là personnelles.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

2625 Mais si on dit que la Ville est inclusive, est-ce que la Ville a une part à jouer, a un rôle à jouer pour protéger les citoyens et citoyennes qui veulent pratiquer... je ne parle pas de pratique dans les parcs, mais qui veulent pratiquer leur religion et qui étaient persécutés – je ne sais pas si c'est un mot *persécuté+, je ne sais pas si c'est un mot – à cause de leur religion, est-ce que la
2630 Ville a un rôle à jouer dans cela?

M. JEAN BOISSEAU :

2635 Bien, ça, il y a des lois au niveau... je vais vous donner un exemple. Au niveau municipal, il y a des lois contre les crimes haineux, etc. Ça, il y a des choses qui existent là-dessus. La police est capable d'intervenir, puis arrêter les saccages, etc., tout ce qu'on a vu en fin de semaine, etc. C'est sûr, là, la Ville doit intervenir absolument.

2640 Mais intervenir pour créer un beau tabernacle ou créer une parade pour une question religieuse, ça, c'est une autre affaire. Ça, c'est une autre affaire, parce que là vous utilisez l'espace public, mon argent, son argent et l'argent des autres religions pour cet événement-là. Ça, c'est une autre affaire. Mais quand on dit: *On protège le droit de croire et le droit de pratiquer sa religion+, ça, il n'y a pas de problème avec ça.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Mais juste un...

M. JEAN BOISSEAU :

2650 Mais il ne faut pas être proactif. C'est-à-dire, la Ville essaie de prévenir ces affaires-là, essaie le plus possible d'empêcher... là, comme le mouvement qui est parti actuellement, je trouve ça extraordinaire. Il y a tout un effet d'énergie, tout le monde s'implique pour bloquer les gens qui essaient de créer du tort à des gens qui croient à leur religion. Ça, je suis complètement
2655 d'accord avec ça. Mais si on décidait de faire une sorte de procession, là ce serait une autre affaire.

LE PRÉSIDENT :

2660 Mais monsieur Boisseau, juste une question pour comprendre votre position.

M. JEAN BOISSEAU :

Oui.

2665

LE PRÉSIDENT :

Quand j'étais jeune, j'ai vécu dans ce qu'on appelait la Petite Italie, au coin de Jean-Talon et de Gaspé.

2670

M. JEAN BOISSEAU :

J'ai passé 25 ans dans ce coin-là.

2675

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, quand j'étais enfant, il y avait, le jour de la fête de Saint-Antoine, une procession religieuse dans les rues de l'église, entourant l'église Notre-Dame-de-la-Défense, et je pense que ça existe encore.

2680

M. JEAN BOISSEAU :

Oui.

2685

LE PRÉSIDENT :

J'ai vu aussi des processions dans la communauté orthodoxe grecque. Bon, bien, ces processions-là ont lieu sur le territoire public.

2690

Je comprends que ce n'est pas le genre de chose que la Ville devrait prohiber, d'après votre point de vue.

M. JEAN BOISSEAU :

2695

Moi, ce que je vous dis, c'est que les gens qui font ça, ça entraîne toutes sortes de problèmes comme on a vu en fin de semaine. Tôt ou tard, ça va rebondir. Il y a un groupe qui va être contre un autre groupe, etc.

LE PRÉSIDENT :

2700

Mais ma question, monsieur Boisseau...

M. JEAN BOISSEAU :

2705 Alors, si on s'organise pour aseptiser l'espace public, ça va diminuer les conflits à ce niveau-là. Moi, c'est mon point de vue.

LE PRÉSIDENT :

2710 Ma question, monsieur Boisseau, est-ce que la Ville devrait, à compter de l'an prochain, dire aux gens de la communauté italienne de Montréal: *Fini, la parade+?

M. JEAN BOISSEAU :

2715 Non, c'est trop tard. On est pris avec le problème et ce n'est pas fini. Il va y en avoir d'autres problèmes. Il va avoir d'autres chicanes, d'autres religions qui vont se battre contre d'autres religions, parce que l'être humain n'a pas décidé de s'occuper de lui-même, d'aller au fond de lui-même pour trouver les solutions et s'unir à d'autres êtres humains pour régler les problèmes. On a décidé de trouver un arbitre qui est en dehors, puis on ne sait pas où il existe, 2720 pour régler des problèmes, mais ça ne marche pas, ça ne marche pas.

 C'est pour ça que je vous dis, on est pris dedans, là, puis je ne vois pas comment on va s'en sortir. Mais au moins essayer de ne pas provoquer des confrontations avec des manifestations publiques, etc., le plus possible. C'est ce qu'on souhaite, nous autres, là, parce 2725 que je vous dis, là, les cotes d'amour des religions actuellement, depuis à peu près dix ans, ce n'est pas drôle pantoute. On a vu des massacres. On a vu toutes sortes d'affaires. Ce n'est vraiment pas... c'est vraiment dégueulasse. Et il y en a eu avant les exterminations, etc. On n'a pas besoin de tout sortir la liste, ça fait des siècles que ça dure et on n'a jamais été capable de résoudre ces problèmes-là.

2730 Nous, on propose simplement d'atténuer, de ne pas provoquer des conflits entre ces groupes-là, puis essayer de se croiser les doigts. Puis quand ça arrive, là, bien, par contre, intervenir fortement, faire de la répression pour arrêter ces gens-là. On ne laissera pas détruire notre démocratie par des fascistes et des gens qui ne respectent pas les valeurs démocratiques.

2735

LE PRÉSIDENT :

 Bien. Est-ce que vous avez d'autres questions, monsieur Fabien?

2740 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

 Non.

LE PRÉSIDENT :

2745

 Madame Lashley?

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

2750 Non, merci.

M. JEAN BOISSEAU :

2755 Voyez-vous, on ne voulait pas en parler, parce que c'est lourd là. Mais on n'a pas une mauvaise intention en arrière de ça, mais c'était simplement pour exprimer, vous dire, il y en a des gens comme nous autres qui pensent comme ça et on n'a jamais l'occasion de nous écouter habituellement.

LE PRÉSIDENT :

2760 C'est ce que nous avons essayé de faire. Messieurs, merci.

M. JEAN BOISSEAU :

2765 Et on a apprécié. Et comme je vous ai dit la dernière fois, on apprécie le climat de la commission encore une fois.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

2770 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2775 Et vous avez utilisé 26 minutes, monsieur Boisseau.

M. JEAN BOISSEAU :

Vous avez été très gentil, monsieur Corbo.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais c'est simplement pour vous dire qu'il y a des gens qui...

M. JEAN BOISSEAU :

2785 Mais disons que la dernière, on ne voulait pas la mettre dedans, mais...

LE PRÉSIDENT :

2790 Bien.

Alors, je vais inviter maintenant monsieur Bruce Toombs.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

2795

Il n'est pas ici.

LE PRÉSIDENT :

2800

Il n'est pas ici, bien.

Alors, donc, nous allons accueillir maintenant les représentants de la Ligue des droits et libertés, madame Filion, monsieur Boskey. Bien. Alors, nous vous accueillons et nous vous écoutons.

2805

Mme NICOLE FILION :

2810

Merci. Bonsoir! Je voudrais rappeler très brièvement que la Ligue est une des plus anciennes organisations de défense des droits des Amériques. Elle a fondé son 40ième anniversaire d'existence cette année. Et j'aime bien rappeler aussi que la Ligue a participé très activement à l'adoption de la Charte des droits et libertés du Québec.

2815

C'est une organisation de promotion, de défense et de surveillance de l'évolution des droits de la personne. C'est arrivé peu souvent que la Ligue a commenté des règlements municipaux. Mais l'importance qu'on accorde à la démarche actuellement méritait qu'on vienne faire une intervention auprès de la commission, parce qu'il s'annonce éventuellement un précédent avec cette adoption de la charte et ça pourrait effectivement produire des effets auprès d'autres villes au Québec.

2820

La Ligue salue le fait que la Ville s'investisse dans une démarche qui donne l'occasion, en fait, de sensibiliser les Montréalais à l'existence des droits de la personne. Aussi, on reconnaît que les Montréalais, comme les autres citoyens dans les villes, ont l'idée d'une corporation qui rend des services, alors que la Ville prend des décisions politiques, fait des choix politiques qui vont avoir des incidences sur les conditions de vie, sur les conditions de réalisation des droits de la personne.

2825

2830

Alors, du fait que la Ville choisisse de s'engager ou indique qu'elle a l'intention de s'engager à l'égard des droits, c'est un pas dans la bonne direction, mais on s'interroge beaucoup à savoir si la proposition qu'on a devant nous est de nature à permettre la réalisation des objectifs qu'on dit poursuivre. On a des réserves, de sérieuses réserves à l'égard de cette proposition, la principale étant que, à notre avis, le projet qu'on a devant nous mène à une banalisation des droits de la personne. On a des réserves quant à la confusion que soulève le texte de proposition d'une charte qu'on a devant nous.

2835 On ne peut pas dire que c'est une charte au sens que c'est un texte juridique qui crée des obligations de la part de la Ville, qui énonce des droits, c'est-à-dire qui crée des obligations et qui permet un recours en cas de violation, et qui permet aussi qu'on redresse la situation lorsqu'il y a eu un cas de violation. On ne peut pas dire non plus que c'est une déclaration politique qui se traduit par des engagements formels qui vont mener à des changements importants par rapport à une situation qu'on voudrait corriger.

2840 Si on voulait faire, du texte qu'on a devant nous, une déclaration qui pourrait produire des effets formels, on pourrait trouver une proposition comme celle-là intéressante, mais ce n'est pas ce que fait le texte actuellement. Alors, si on voulait avoir vraiment une déclaration qui mène à des engagements, on pourrait s'inspirer, par exemple, de la déclaration de Montréal contre la discrimination raciale.

2845 En fait, ce qu'on proposerait, si on veut en faire un texte qui énonce une déclaration qui mène à des engagements qui produisent des transformations, il faudrait qu'on fasse d'abord l'inventaire de l'état actuel du respect de ces principes auxquels on veut adhérer, donc faire un inventaire, si on peut dire, du déficit des droits et cibler des problèmes. Il faudrait adopter un plan d'action concret afin de résoudre ces problèmes. Et dans le cas où la Ville ne satisfait pas aux engagements qu'elle a déclarés, il faudrait prévoir un remède en cas d'inaction de la part de la municipalité.

2855 Je voudrais dire deux mots, avant de passer la parole à Sam, sur le fait aussi qu'on parle, on a nommé, on a désigné le document comme une *Charte des droits et responsabilités*. Chaque partie du texte de la charte réfère à des droits et responsabilités. On revient souvent sur le terme *responsabilités+. On associe droits et responsabilités. De notre point de vue, la charte, ou quand on énonce des droits ou qu'on veut protéger des droits, on n'est pas dans un univers contractuel, on est dans un univers où on veut reconnaître des droits.

2860 Alors, on souhaiterait plutôt que si on retient la proposition, si la Ville va de l'avant avec une telle proposition, qu'à tout le moins on retire du titre le mot *responsabilités+, mais qu'on réfère plutôt non pas à une obligation de responsabilité de la part des citoyens, mais qu'on réfère plutôt à un devoir de solidarité comme le fait la Charte européenne des citoyens dans la ville ou encore comme le fait même la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui réfère davantage aux obligations de la personne envers la communauté, plutôt que référer à une responsabilité ou à des responsabilités.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Boskey?

2875 **M. SAM BOSKEY :**

Quand nous regardons le texte, d'abord, le premier principe normalement de droit, c'est qu'il n'y a pas de droit sans recours. On regarde le recours qui est ici pour voir si ça correspond, si c'est approprié aux droits qui sont dans la charte.

2880

Avec les droits, d'abord, on trouve des problèmes, pas parce que les droits ne sont pas mentionnés, mais parce que les droits ne sont pas définis. Qui va définir l'étendue du droit? C'est l'ombudsman. Il va faire ça à huis clos. Il va faire ça sans que les parties puissent plaider devant lui, sans qu'il y ait une jurisprudence, sans que le public puisse savoir qu'est-ce qu'il a décidé. Donc, un individu va décider lui seul normalement c'est quoi, non seulement est-ce qu'un droit a été violé, mais c'était quoi vraiment l'étendue du droit, parce que la charte ne définit pas ça.

2885

Partout dans la section 2 de la charte, on dit que les gens ont des droits sociaux, des droits économiques, mais ils ne sont pas énumérés, ils ne sont pas définis. La seule chose qui est là, c'est que la Ville s'engage à faire un certain nombre de choses, mais ce n'est pas clair si les engagements de la Ville couvrent 100 % des droits des citoyens ou 50 %, ou 20 %, ou est-ce que le seul droit des citoyens, c'est le droit de voir la Ville prendre un engagement.

2890

Donc, pour nous, c'est très important que dans n'importe quel document que la Ville va adopter, qu'il y ait des normes, que ce soit défini par le conseil municipal, que ça soit très clair et pas laissé dans les mains d'une personne qui n'est pas élue et qui n'a pas à se défendre sur la place publique, et où il n'y a pas même la publicité concernant ces décisions. Un rapport annuel qui ne fait que des résumés des mois plus tard n'est pas la même chose qu'un greffe des décisions ouvert, public avec toute la publicité qu'on a dans le système juridique normal.

2895

2900

Nous pensons que le texte ajoute très peu au pouvoir de l'ombudsman actuel. Il y a juste un détail, qui ajoute une modification à l'article 30 du règlement sur l'ombudsman, qui lui permet maintenant de regarder les décisions du conseil municipal. Pour tout le reste, notre lecture du règlement actuel sur l'ombudsman nous suggère qu'il n'y a presque rien qu'on peut faire en vertu de la charte que l'ombudsman ne peut pas regarder actuellement. Donc, faire une énumération d'un certain nombre de principes, mais vraiment on n'est pas en train de créer des nouveaux recours qui n'existent pas.

2905

Le recours en soi, c'est un recours très, très faible. On ne peut pas, l'ombudsman n'a pas le droit de corriger les choses, juste de faire des suggestions. Et c'est contre, je suggère, toutes les chartes d'importance qu'on voit partout dans le monde. On a lutté pendant longtemps d'avoir une charte, qui est une sorte de charte supra constitutionnelle avec préséance sur les autres lois, mais les lois n'existent pas que si les citoyens peuvent avoir des recours qui sont efficaces.

2910

2915

Donc, on répète qu'en utilisant le terme *charte+ pour un tel document, ça amène une certaine banalisation du concept de charte. Et au lieu d'avoir un document qui va amener les gens à être de plus en plus exigeants et d'utiliser la charte, le recours qui est là n'est pas un recours qui

2920 va amener les changements sociaux. Le changement social, ça ne vient pas d'un rapport d'un fonctionnaire. Ça vient des gens qui sont capables d'utiliser les droits devant les tribunaux, d'utiliser les droits dans (inaudible) social et nous voyons cet outil comme quelque chose qui n'est pas très, très utile.

2925 On mentionne, et je n'entre pas dedans en détail, mais c'est essentiel que la charte ou le document qui existe couvre les arrondissements avec la ville centrale. Une charte de proximité, si ça ne touche pas les services de proximité, ça n'a pas de bon sens du tout. Il y a même... je vous invite à regarder les rapports de l'ombudsman de l'ancienne Ville de Montréal pour voir quel pourcentage des plaintes devant cet ombudsman venaient de choses qui son actuellement de la juridiction des arrondissements. Il reste très peu d'autres choses.

2930 Nous avons commenté sur certaines autres choses dans le texte. Je ne peux pas lire tout le document, mais juste de mentionner quelques-unes.

2935 Quand on suggère à l'article 24 que ça lie le citoyen qui invoque la charte, d'après nous, ça place un fardeau spécifique sur le citoyen. Ça veut dire qu'il doit prouver que lui est respectueux avant qu'il puisse soulever des droits. Ça, c'est un fardeau qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

2940 L'article 26, qui dit qu'aux limites inhérentes aux ressources financières de la Ville, évidemment la seule personne qui peut déterminer c'est quoi les limites de la Ville, c'est l'ombudsman, et il ne faut pas donner ce pouvoir à un individu. Ça, c'est une décision politique d'une administration. L'ombudsman doit déclarer si un droit a été violé ou pas, et c'est un droit, la responsabilité des politiciens de décider c'est quoi les priorités financières, mais ce n'est pas l'ombudsman qui doit décider qu'on rejette une plainte à cause de ça.

2945 On ne sait pas, ce n'est pas très clair qui aura l'intérêt juridique pour déposer une plainte. Est-ce que la Ligue peut déposer une plainte ou est-ce que ça doit être un individu qui doit démontrer que lui-même a subi des nuisances? Ça, ce n'est pas clair.

2950 On a déjà mentionné le manque de publicité concernant les décisions. On situe que la révision après quatre ans, ça ne dit pas ici qui va le faire. Est-ce que c'est le conseil municipal qui va le faire? Est-ce que c'est le comité exécutif? Est-ce que c'est l'ombudsman lui-même qui va l'étudier? Il y a un manque des indicateurs. Il y a un manque d'un encadrement de comment on va évaluer. C'est très important d'incorporer les critères d'évaluation au moment qu'on parle.

2955 Donc, dans la lecture de notre mémoire, il y a un certain nombre d'items, mais pour conclure, on veut dire que bien que c'est très important pour la Ville de favoriser les droits, de mettre les droits et libertés en premier plan, d'avoir une charte des droits qui n'est pas créée par des droits. Et j'étais étonné de voir le document qui est écrit par le Contentieux de la Ville, qui était sur votre site Web le 26 mars dernier, qui dit que l'intention de l'administration, c'est de suggérer qu'il y ait un article dans la charte, qui dit qu'on ne pourrait pas soulever la charte devant tout

2960

tribunal. C'est-à-dire que c'est une charte des droits mais qu'elle ne touche pas des droits de tout.
C'est des principes internes. Et pour nous, c'est une banalisation de l'idée d'une charte.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander de conclure rapidement, s'il vous plaît.

2970 **M. SAM BOSKEY :**

Donc, c'est ça ma conclusion.

LE PRÉSIDENT :

2975 Merci.

Mme NICOLE FILION :

2980 Peut-être juste pour indiquer aux membres de la commission qu'on avait déposé dans un premier temps une version anglaise, mais qu'on a...

LE PRÉSIDENT :

2985 On a eu la version française.

Mme NICOLE FILION :

2990 On l'a fait traduire, mais en traduisant, ça nous a permis de préciser davantage certains points. Alors...

LE PRÉSIDENT :

Et bien, nous le relirons en français, madame.

2995 Des questions de la part des commissaires? Maître Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

3000 Il est clair, et vous l'avez souligné, que l'intention des promoteurs, l'intention de la Ville, semble de limiter le champ d'application de ce règlement municipal, parce que c'est de ça dont on parle, ce sera un règlement municipal le projet de charte, de limiter simplement à l'intervention et la compétence de l'ombudsman, et l'intention est de ne pas en faire un instrument juridique qui pourrait être plaidé devant les tribunaux judiciaires et recevoir sanction devant les tribunaux judiciaires.

3005

Dans ces conditions-là, est-ce que je dois comprendre que vous êtes radicalement contre et que le projet devrait être abandonné?

M. DENIS BARRETTE :

3010

Est-ce que je peux répondre?

LE PRÉSIDENT :

3015

Monsieur Barrette, allez-y, oui, bien, si votre présidente vous le permet.

M. DENIS BARRETTE :

3020

Alors, voilà, Denis Barrette. Écoutez, on est contre la désignation de ce document, de cette démarche, on est contre la désignation de charte. Ça, sur ce point-là, c'est très clair, pour nous, ça va semer la confusion. Ça risque de désillusionner beaucoup de citoyens, beaucoup de citoyens pour qui, une charte, c'est un élément contraignant, ce sont des dispositions contraignantes et qu'on peut utiliser soit pour renverser une décision, mais réellement et/ou pour renverser même un règlement municipal. Un, ça crée de la confusion et, deux, le risque est encore plus grave, pour nous, ça banalise les droits fondamentaux dans l'esprit des gens.

3025

3030

Déjà, on est dans une période où on banalise les droits fondamentaux et il y a un phénomène de banalisation de ces droits-là qui sont importants, et on confond les droits civils au sens de code civil et les obligations d'un citoyen avec les droits fondamentaux. C'est très important qu'il n'y ait pas ce type de banalisation là, parce que ça nous amènerait à une désillusion des citoyens par rapport aux droits et libertés.

Je ne sais pas si ça répond?

3035

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous iriez jusqu'à dire que c'est de la poudre jetée aux yeux, un écran de fumée?

3040

M. DENIS BARRETTE :

Écoutez, ce n'est pas ça que je...

LE PRÉSIDENT :

3045

J'ai bien dit: *iriez-vous jusqu'à dire+.

M. DENIS BARRETTE :

3050 En partie, oui, parce que tel quel, sans plan d'action, il y a un risque énorme. C'est ça que je dirais. Je laisse Sam continuer la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3055 Mais vous savez, on pose des questions pour essayer de comprendre.

M. SAM BOSKEY :

3060 On était heureux de voir que la Ville veut embarquer, mais on voudrait quelque chose qui ait de l'allure. Donc, nous avons tenté de faire un certain nombre de suggestions de comment bonifier ce document.

3065 Ça veut dire, si la Ville veut adopter quelque chose qui serait un outil pour promouvoir des droits, je pense que nous avons fait des suggestions comment on peut le faire et on peut utiliser, je dirais, 85 % du texte qui est ici pour le faire. Mais on appelle ça une charte et ça doit être lié à des actions concrètes.

3070 Parce que ce n'est pas juste en déclarant que les droits existent, qu'ils vont exister. Ça prend des actions sociales et l'engagement de la Ville de changer les choses, pas juste de faire des déclarations. Si vous demandez si, tel quel, on vous voudrait que ça devienne la charte, la réponse est non. Parce que ce n'est pas une charte.

Mme NICOLE FILION :

3075 Ce n'est ni une charte ni une déclaration qui mène à des engagements concrets.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

3080 C'est quoi, à votre avis? À votre avis, c'est quoi?

M. SAM BOSKEY :

Je pense que c'est une tentative de...

3085 **Mme NICOLE FILION :**

Une déclaration d'intention.

M. SAM BOSKEY :

3090 ... de faire, de créer *something for everyone*, d'être ni chair ni poisson.

3095 Si on regarde, par exemple, un des documents qui étaient sur votre site Web, la Charte européenne des droits de l'Homme dans la Ville, dans leurs dispositions finales concernant les valeurs juridiques qu'ils suggèrent, ça dit que ça doit avoir une valeur contraignante dans l'article 2, et ça dit que ça doit avoir un caractère de droit impératif et ça doit avoir une valeur juridique supérieure aux autres lois, ce qui est suggéré. Et s'il y avait un document qui peut être amendé pour avoir ça, je dirais on serait d'accord.

3100 La Ligue voudrait soutenir toute tentative qui va aider d'avoir un outil utile. Mais notre conclusion est que cet outil, tel que rédigé actuellement, ne sera pas utile que si c'est transformé. Et on aimerait que ça soit transformé. On ne voudrait pas que la Ville abandonne ça. Je pense qu'il y a des engagements dedans qui sont très intéressants. Mais dans la forme actuelle, c'est surtout un document d'un parti politique ou des engagements, ce n'est pas un plan d'action et on ne peut pas savoir à quel moment ces droits existent ou n'existent pas. Ils ne sont pas définis et l'ombudsman n'est qu'un être humain.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :

3110 Avez-vous des suggestions concrètes pour changer le document comme il existe aujourd'hui?

M. SAM BOSKEY :

3115 Nous avons suggéré ça, je pense dans la troisième page, pour dire qu'il faut le bonifier avec un inventaire de l'état actuel et d'avoir un plan d'action, d'avoir un remède efficace et de ne pas appeler ça une charte, que si ça devient un document qui est vraiment juridique qui peut être utilisé par les tribunaux. On ne voudrait pas récrire le document par la Ville parce que ce n'était pas ça qui était proposé.

3120 **Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Est-ce que nous devons avoir quelqu'un d'autre que l'ombudsman ou bien un comité? Qu'est-ce que vous pensez là-dessus?

3125 **Mme NICOLE FILION :**

3130 Je ne suis pas certaine que c'est de revoir précisément un article ou un autre article. Je pense que c'est la philosophie qui est derrière, c'est-à-dire plutôt le moyen qu'on a utilisé pour dire qu'on veut réaliser des objectifs, mais ça me semble pas approprié ou adéquat. On n'a pas trouvé le moyen qui était adéquat.

3135 On pourrait... parce que nous, on estime qu'il pourrait y avoir une déclaration, comme on le dit dans le texte, une déclaration qui, par contre, comporterait un plan d'action, comme Sam vient de le dire, où on décide qu'on fait une charte, mais on le fait. On fait formellement une charte. On prévoit...

3140 Ceci dit, on ne demande pas non plus de prendre l'espace juridictionnel de la charte québécoise ou de la charte fédérale. Ce qu'on demande, c'est qu'à l'intérieur de la juridiction de la Municipalité, la Municipalité traduise ses engagements à l'égard de la réalisation des droits dans un texte plus formel.

3145 En fait, ce qu'on souhaite, c'est que ce soit une charte ou une déclaration, on veut avoir un engagement qui se traduise dans un texte, mais qui va produire des changements.

LE PRÉSIDENT :

Maître Fabien.

3150 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3155 Vous savez qu'il y a eu une première phase dans nos consultations, qui est une phase d'information. Puis là, nous sommes dans la phase de la présentation des mémoires des interventions politiques.

3160 Au cours de la première phase, j'ai posé brutalement la question au promoteur du projet, je leur ai demandé, et la question a été formulée par écrit: *Est-ce que le projet tel qu'il est, et avec ses caractéristiques, son profil et ses limitations, est-ce que ça mérite bien le nom de Charte des droits? Et est-ce que ce n'est pas un abus de langage ou une impropriété sur le plan juridique ou même sur le plan de la communication?+

Au fond, j'ai exprimé exactement la préoccupation que vous nous présentez ce soir et il y a eu une réponse qui a été déposée sur le site...

3165 **Mme NICOLE FILION :**

On en a pris connaissance.

3170 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3175 ... et c'est une réponse savante. Moi, j'en ai pris connaissance et je me suis dit: *Bien, voilà une réponse ou un effort de réponse qui n'est pas léger. C'est songé. Il y a des références qui exposent...+ Enfin, ça confine presque au domaine de la théorie du droit et puis de l'évolution, au fond, dans la théorie du droit.

Est-ce que vous avez eu le loisir de prendre connaissance de cet avis-là? Vous en pensez quoi?

3180 **M. DENIS BARRETTE :**

Un petit commentaire. J'ai remarqué à la fin de la dernière page, puis je l'ai lue très rapidement, maître Lamarche, puis on a tous beaucoup de respect, parle de défondamentilisation des droits.

3185 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui.

3190 **M. DENIS BARRETTE :**

J'irais devant un juge, avec beaucoup de respect, je ne suis absolument pas d'accord avec ça. Parce que quand on parle de droits fondamentaux, on parle de noyau, un noyau de droit auquel on ne peut pas toucher, des droits fondamentaux. Et si on parle de défondamentiliser les droits, et là j'en fait un verbe, on parle de, justement ce que je disais tantôt, de notre crainte de banaliser des droits importants: droit à l'égalité, liberté d'opinion, liberté de presse, liberté d'expression, les droits économiques et sociaux, ainsi que dans les pactes signés par le Canada et le Québec.

3195
3200 À notre avis, il y a un danger à cette vision-là. Mais là, je vous dis ça, c'est à chaud, parce que je l'ai lu tantôt en marchant. Je vais laisser...

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

3205 Oui, mais écoutez, votre opinion est importante, parce que vous êtes... il n'y a pas beaucoup de personnes qui peuvent réagir à ce genre de débat qui est très technique, finalement, et philosophique d'une certaine manière. Alors c'est pour ça, vous êtes des personnes-ressources importantes et votre opinion est bienvenue sur cette question-là, mérite d'être exprimée.

3210 **M. DENIS BARRETTE :**

Écoutez, je n'ai pas réfléchi longtemps, je l'ai lu tantôt, mais ce mot-là m'a frappé beaucoup. Et je comprends toute la démarche positive qui est louable de vouloir améliorer la communication entre le citoyen et la Municipalité. Tout ça, c'est tout louable.

3215
3220 Mais lorsqu'on parle de vouloir rendre plus... défondamentiliser, c'est comme si... autrement dit, les droits fondamentaux ne sont que techniques, ne sont que des choses... c'est peut-être, je suis aussi avocat, mais ne sont que des choses techniques, procédurales et d'avocat, et sont moins importantes, parce qu'on va l'enlever d'une espèce de mythe de ce qui est le droit à l'avocat. D'après moi, c'est la mauvaise route pour faire reconnaître les droits qui sont l'essence d'une démocratie.

LE PRÉSIDENT :

3225 Il y avait d'autre chose, monsieur Fabien?

M. DENIS BARRETTE :

Je vous dis ça à chaud.

3230

LE PRÉSIDENT :

On sait que les avocats n'aiment pas parler à chaud.

3235

M. DENIS BARRETTE :

J'aurais une autre remarque très rapide, monsieur Corbo, si je peux me permettre.

3240

À la radio, ce matin, et c'est madame Filion qui m'en a parlé, je ne l'ai pas entendu moi-même, mais je lui fais confiance, j'ai entendu une nouvelle inquiétante. C'est qu'on va mettre des caméras, vous savez, dans le quartier latin pour voir les gens qui marchent et pour appliquer presque l'article 20.

3245

Parce que c'est le langage qu'on employait qui m'a inquiété encore plus que la nouvelle. La nouvelle m'inquiète, mais le langage m'inquiétait. Je ne sais pas si ça vient de la SPVM ou de l'arrondissement Ville-Marie. On disait: *C'est pour la sécurité physique des gens et pour éviter les incivilités.+ C'est exactement les termes qu'on emploie dans l'article 20: *éviter les incivilités dans le but de sécuriser les gens.+ Alors, vous voyez, on se sert de ce document-là finalement quelque part pour faire de la répression des vendeurs de drogue.

3250

Alors, c'est plus qu'un paradoxe pour moi, c'est un... au niveau, j'allais dire au niveau idéologique puis au niveau du sens, ça pervertit un peu. Et ceci de bonne volonté, là, je ne fais pas de procès d'intention.

3255

LE PRÉSIDENT :

Mais sur la bonne volonté, il y a un vieux proverbe qui dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

3260

M. DENIS BARRETTE :

C'est ça.

3265

LE PRÉSIDENT :

Maître Fabien, vous aviez une autre question.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

3270 Oui. C'était sur le mécanisme de l'ombudsman.

3275 La réaction ou votre opinion semblait très négative sur la fonction d'un ombudsman dans une administration publique. Est-ce que ça ne contredit pas un peu le bilan de l'expérience autant à l'échelle nationale qu'internationale de ce qu'ont pu réaliser les ombudsmans? Et est-ce que les méthodes d'intervention des ombudsmans n'ont pas fait leurs preuves?

3280 Elles se distinguent du fait que ce soit informel, que l'accès est facile, que l'action est discrète, que l'intervention -- différentes phases d'intervention qui vont de la persuasion, médiation, insistance et finalement un rapport qui peut être rendu public, qui est adressé aux autorités publiques et qui peut amener des changements, et qui en a amené dans le passé.

Sur quoi, ce pessimisme que j'entends, sur quoi il se base?

M. SAM BOSKEY :

3285 Si notre mémoire a créé une impression qu'on voudrait dévaloriser le rôle de l'ombudsman, on va s'excuser, parce que ce n'est pas l'impression qu'on voulait créer. Je pense que l'ombudsman est très important et le fait que des gens ont lutté au niveau municipal pendant des années, des générations pour avoir un ombudsman. Et l'expérience de l'ombudsman dans les
3290 dernières quelques années avant la fusion, dans l'ancienne municipalité de Montréal, de ce que je comprends, c'était une expérience qui était assez intéressante et généralement ça marchait.

3295 Mais il faut faire une distinction importante, et on a essayé de faire ça en bas de la page 6 de notre mémoire, ce qui est vraiment le rôle ou la portée d'un ombudsman et qu'est-ce qui n'est pas. Et je vais vous lire une phrase.

Il y a une distinction fondamentale entre, d'une part, l'application d'une politique existante, qui, de fait, viole la dignité d'un citoyen, et d'autre part, l'absence de programme pour répondre à un besoin fondamental.

3300 L'ombudsman peut être très utile dans le premier cas, mais la Ville n'a pas besoin d'un ombudsman pour indiquer que le logement social est insuffisant ou que la ville est polluée ou que les installations culturelles ne sont pas nécessairement situées dans les endroits les plus accessibles. Je cite textuellement des engagements de la Ville.

3305 L'ombudsman peut corriger le comportement, mais il y a beaucoup de questions. Ici, dans la charte, ce sont des questions des droits sociaux et économiques, et ça prend des corrections administratives que l'ombudsman peut suggérer, qui va remplacer l'action politique, l'action intellectuelle, l'action des élus, le rôle des groupes populaires et des partis politiques. Et
3310 dans ce sens, pour suggérer que le changement social peut venir parce qu'un fonctionnaire va faire des recommandations, malheureusement le monde ne fonctionne pas comme ça. Et le changement social dans une société, ça ne vient pas comme ça.

3315 L'ombudsman est très, très utile pour dire que dans l'exécution des politiques, les fonctionnaires ont mal agi ou qu'on manque... c'est-à-dire pour aider dans le processus. Mais dans la substance des droits, c'est quelque chose qui normalement doit se passer en public et appartenir aux forces sociales. Et pour dire que tout ça devient la responsabilité de l'ombudsman, pour nous, l'administration municipale se lave d'une certaine responsabilité publique et sociale qui n'a pas non plus (inaudible).

3320

LE PRÉSIDENT :

Bien. Nous allons envisager de conclure, mais j'imagine que mes collègues commissaires me laisseraient poser une dernière question.

3325

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :

Sûrement.

3330

LE PRÉSIDENT :

Je veux une réponse brève. Les dernières chartes de droit avaient pour objectif de limiter le pouvoir politique, l'arbitraire et de protéger les citoyens.

3335

M. SAM BOSKEY :

(inaudible)

3340

LE PRÉSIDENT :

Le Bill of Rights britannique, le Bill of Rights américain, ainsi de suite. Nous avons constaté, dans l'étude des mémoires qui nous ont été présentés, que la notion de droit était en croissance importante. Et on écoute ce que vous dites, maître Barrette, sur la défondamentilisation des droits.

3345

3350

Ma question est la suivante. Ne serait-ce pas une façon efficace de créer une charte des droits des citoyens et des citoyennes, une vraie charte, de vraies droits des citoyens et des citoyennes en regard des municipalités, que d'avoir une loi de l'Assemblée nationale édictant quels sont les droits des citoyens en regard des gouvernements municipaux, puisque l'Assemblée nationale a le pouvoir de créer et de mandater des municipalités. Une réponse rapide, s'il vous plaît.

M. SAM BOSKEY :

3355 Est-ce que, juste pour comprendre la question, vous suggérez qu'au lieu d'enchâsser quelque chose dans la Charte de la ville, d'avoir quelque chose dans la *Loi des cités et villes* qui va être appliqué à tout le monde?

LE PRÉSIDENT :

3360 Précisément. Parce qu'à ce moment-là, on a une loi d'une autorité souveraine dans ce domaine, en vertu de la constitution canadienne. Deuxièmement, elle crée des droits réels. Troisièmement, c'est arbitrale devant les tribunaux. Et à ce moment-là, tous les citoyens et citoyennes du Québec ont une déclaration de leurs droits vis-à-vis l'administration municipale.

3365

M. SAM BOSKEY :

D'abord, bon, on n'a pas considéré ça. Je pense que c'est une idée qui peut être intéressante. Mais si l'administration, le gouvernement du Québec voudrait avoir des choses qui s'appliquent à tous les citoyens, normalement ce sont des choses qui devraient exister dans la Charte des droits actuelle.

3370

Je pense que le rôle, ici, l'idée d'avoir une charte municipale, qui est sortie du Sommet de Montréal si on le comprend bien, c'était qu'on voudrait créer une dynamique propre à Montréal par les Montréalais. Est-ce que, une, ce serait plus efficace sur l'autre? Évidemment, on a exprimé des doutes sur l'efficacité de l'outil spécifique qui est ici.

3375

Parce qu'ici, je pense, la Ville de Montréal voudrait créer, avec toutes les choses qu'ils mentionnent et tous les engagements qu'ils prennent, des choses qui débordent le simple droit. Mais pour une façon de dire qu'il y a une annexe à la charte des droits, qui donne des nouveaux droits à tous les citoyens du Québec qui existent dans les municipalités, et tout le monde existe dans les municipalités, à première vue, je pense, moi personnellement, à première vue, ce serait quelque chose à explorer. Je ne serais pas d'emblée contre ça. Mais ça aurait des buts très différents de ceux du rédacteur, peut-être.

3380

3385

LE PRÉSIDENT :

Bien. Alors, madame...

Mme NICOLE FILION :

3390

J'aurais simplement à ajouter à ce que Sam vient de dire, c'est qu'en fait, tout va dépendre aussi, parce que je trouve la proposition intéressante, mais tout dépendra évidemment du contenu de cette charte et des recours qui pourraient être prévus en cas de violation des droits qui seraient énoncés. On ne sait pas la garantie. Ce n'est pas parce que ça serait adopté par l'Assemblée nationale que, pour autant, on aurait une garantie de contenu intéressant.

3395

LE PRÉSIDENT :

3400 Maître Fabien, brièvement.

M. SAM BOSKEY :

3405 Est-ce que je peux juste ajouter? Si vous vous rappelez, en 98, l'Assemblée nationale a amendé la Charte de la Ville de Montréal, à la demande du maire Doré, pour avoir des nouveaux droits démocratiques, des commissions de conseil, des commissions d'arrondissement. En 99, à peine six mois plus tard, l'Assemblée nationale, à la demande du maire Bourque, à réitérer ces choses de la Charte de Montréal. Donc, le fait que c'est dans la charte, ce n'est pas coulé dans le béton non plus.

3410

LE PRÉSIDENT :

 En effet. Alors, maître Fabien, une dernière question brève.

3415 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

 Est-ce que vous ne pensez pas que ça pourrait être une étape utile vers quelque chose de mieux?

3420

 Je sens, vous manifestez beaucoup de rigueur et beaucoup d'impatience. Vous voulez que les choses soient faites de façon définitive et solide dès maintenant. Il y a ce produit qui est sur la table.

3425

 Est-ce que ça ne peut pas être une étape intéressante qui crée une ouverture et mène à un état plus achevé de cette démarche-là? Est-ce que ça ne peut pas avoir une utilité éducative autant pour les usagers que pour ceux qui vont l'administrer? Et puis est-ce que l'intervention de l'ombudsman n'aurait pas comme vertu de faire évoluer la question et de devenir un révélateur, finalement, de l'état de ces droits auprès des citoyens, révélation qui viendrait à travers, je ne sais pas, moi, une expérience de cinq ans de rapports annuels, approche médecine douce plutôt que médecine scientifique?

3430

Mme NICOLE FILION :

3435 C'est parce que pour que ça soit vraiment un pas dans la bonne direction, il faudrait à ce moment-là qu'on adopte un plan d'action. Il faudrait aussi que les décisions de l'ombudsman... comme Sam l'a dit, elles ne seront pas publiées, elles ne feront pas jurisprudence formellement. Alors, on ne peut pas prétendre que le texte comme il est là va permettre d'avancer vers autre chose. Il faudrait qu'il y ait déjà quelque chose de différent pour que ça permette une avancée intéressante.

3440

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame la présidente, messieurs, nous vous remercions de ce témoignage. Et ceci complète cette deuxième assemblée de réception de mémoires. Merci, chers collègues.
3445 Merci, mesdames et messieurs.

Mme NICOLE FILION :

Merci, bonne soirée.
3450

LE PRÉSIDENT :

Bonne nuit.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :
3455

Bonne soirée, merci beaucoup.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire :
3460

Merci.

3465 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle, et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi.

3470 ET J'AI SIGNE:

LISE MAISONNEUVE, s.o.